



BASEBALL
C A N A D A
CHAMPIONNATS

Guide du participant

(PERSONNEL DE L'ÉQUIPE)

Édition 2023

Un message de notre Président

Au nom du Conseil d'administration, du personnel et de tous les membres de Baseball Canada, je suis heureux de vous souhaiter la bienvenue à ce championnat de Baseball Canada.

Le comité organisateur a tout mis en œuvre afin de s'assurer que votre séjour sera des plus agréables. Je suis convaincu que les joueurs, entraîneurs et arbitres retourneront à la maison avec de nombreux souvenirs de ce championnat.

Votre talent, votre détermination et votre esprit sportif vous ont amené jusqu'ici et ces qualités vous guideront ensuite peu importe le chemin que vous choisirez dans la vie.

Le comité des championnats de Baseball Canada a mis tous les efforts afin que ce guide vous soit utile. Notre objectif est de répondre à la majorité de vos questions et de vous familiariser avec le format et les procédures de ce championnat.

Je vous souhaite à tous le succès tant mérité à ce championnat.

En espérant que vous pourrez profiter pleinement de cette expérience enrichissante.

Sincèrement,



Jason Dickson
Président
Baseball Canada

Contenu

Première partie: Informations générales

- 1. Introduction***
- 2. Baseball Canada***
- 3. Partenaires provinciaux***
- 4. Les championnats***

Deuxième partie: Qualification & Éligibilité

- 1. Qualification des équipes***
- 2. Éligibilité:***
 - ***Joueur***
 - ***Entraîneur***
 - ***Soigneur***
 - ***Chef de Mission ou gérant administratif***

Troisième partie: Participants

- 1. Membres de l'équipe***
 - ***Personnel***
 - ***Gérant administratif/chef de Mission***
 - ***Personnel d'entraîneur***
 - ***Entraîneur chef ou gérant***
 - ***Entraîneurs adjoints***
 - ***Quatrième entraîneur optionnel***
 - ***Autre membre du personnel***
 - ***Soigneur***
 - ***Joueurs***
- 2. L'organisation hôte***
 - ***Le comité organisateur***
 - ***Le personnel de l'événement***
 - ***Le personnel de la sécurité***
- 3. Officiels de Baseball Canada***
 - ***Représentant de Baseball Canada***
 - ***Officiels***
 - ***Superviseur des arbitres***
 - ***Arbitres***
- 4. Personnel de Baseball Canada***

Quatrième partie: Avant le championnat

- 1. Arrangements pour le transport**
- 2. Date limite d'arrivée**
- 3. Envoi des alignements**
- 4. Le calendrier**

Cinquième partie: Au championnat

- 1. Discipline**
- 2. Arrivée**
- 3. Transport local**
- 4. Repas**
- 5. Hébergement**
 - **Hôtel/Motel/Dortoir**
- 6. Banquet**
- 7. Règlements**
- 8. Réunion pré-championnat**
- 9. Calendrier**
- 10. Procédures de parties**
 - **Temps de début de partie**
 - **Temps désigné pour le début d'une partie**
 - **Journée de pluie**
- 11. Procédures de protêt**
- 12. Cérémonies**
- 13. Relations avec les médias**
- 14. Communiquer un problème**

Sixième partie: Après le championnat

- 1. Évaluation suivant l'événement**
- 2. Retour à la maison**
- 3. Date limite de départ**

CONTENU (suite)

Annexes

- A: Informations**
 - Baseball Canada et associations provinciales***
 - Comités organisateurs des championnats de Baseball Canada***
- B: Exemple de structure d'un comité organisateur**
- C: Politique de discipline et plaintes de Baseball Canada**
- D: Règlements**
- E : Politique de condition météorologique extrême de Baseball Canada**

PARTIE 1:

INFORMATIONS GÉNÉRALES

INTRODUCTION

BASEBALL CANADA

PARTENAIRES PROVINCIAUX

LES CHAMPIONNATS

Introduction

Contact à Baseball Canada : Kelsey McIntosh, Directeur des programmes nationaux

Depuis plusieurs années, les championnats de Baseball Canada ont attiré quelques-uns des meilleurs talents de baseball de partout au pays. Les joueurs de baseball canadiens ont adoré l'expérience qui restera en mémoire toute leur vie alors que les villes canadiennes ont démontré leurs talents en organisation d'événements année après année. Afin d'aider à continuer la tradition de ces événements, Baseball Canada a développé ce guide pratique; répondant ainsi à des questions sur l'organisation et en procurant des détails sur différents aspects des championnats de Baseball Canada.

Le but de ce guide est de rendre les informations plus accessibles pour les participants aux championnats réunissant toutes les informations en un seul document. Pour tout ce qui n'est pas dans ce document, vous trouverez les contacts nécessaires pour vous fournir les réponses à vos questions de façon rapide et facile.

Tout au long du document, des extraits **Règlements des championnats de Baseball Canada** ont été inclus afin de vous introduire à certaines procédures plus formelles et à des lignes directrices impliquées dans les championnats de Baseball Canada. Ces extraits vous seront présentés dans le format suivant::



L'utilisation des produits du tabac, incluant le tabac à chiquer, par les participants sur le terrain (joueurs, entraîneurs, gérants, arbitres etc...) sont interdits pour toutes les compétitions sanctionnées par Baseball Canada. Tout participant utilisant ce produit sera expulsé de la partie

**PARTIE I, 1.4.6
Tabac**

Section et titre

Description du règlement

Dans certains cas, des extraits de d'autres documents sont inclus. Lorsqu'un document autre que les **Règlements des championnats de Baseball Canada** est en référence, il est identifié (ex. **Règlements officiels du baseball.**)

De plus, au début de chaque section, une personne contact à Baseball Canada, responsable de ce dossier de même que son adresse de courriel vous sont présentées. Le numéro de téléphone et de fax de Baseball Canada est le même pour tous les membres du personnel et sont inclus dans la section **Information de l'Annexe A.**

Baseball Canada

Contact à Baseball Canada : Kelsey McIntosh, Directeur des programmes nationaux
(kmcintosh@baseball.ca)

NOTRE MANDAT

Baseball Canada est l'organisation régissant le baseball au Canada par les 10 associations provinciales ayant contribué à la création de Baseball Canada et travaillant pour l'avancement du baseball au Canada.

Baseball Canada est chapeauté par l'Association Internationale de Baseball afin de développer pour le développement du baseball au Canada et pour représenter le Canada lors des compétitions internationales.

Le Gouvernement du Canada reconnaît Baseball Canada comme l'organisme régissant le baseball amateur au Canada.

- Patrimoine Canada et sa division de Sport Canada reconnaît Baseball Canada comme l'organisme représentant le baseball et est éligible pour le financement,
- Revenu Canada reconnaît Baseball Canada comme la seule association amateur enregistrée au Canada (RCAAA) pour le baseball au Canada, et accorde à Baseball Canada le statut d'organisme de charité. De plus, Baseball Canada a plein droit de vote comme membre de l'Association Olympique Canadienne; responsable de la composante baseball pour les équipes canadiennes aux Jeux Olympiques et aux Jeux Pan-Américains.

VISION

NOTRE FUTUR

Être un leader mondial en baseball par la poursuite de l'excellence, de la qualité du développement et de l'innovation.

MISSION

NOTRE MISSION

De développer, promouvoir et fournir les opportunités et expériences permettant aux individus de maximiser leur potentiel pour devenir les leaders de demain.

Partenaires de baseball provinciaux

Contact à Baseball Canada : Kelsey McIntosh, Directeur des programmes nationaux
(kmcintosh@baseball.ca)

Tel que mentionné précédemment,

Baseball Canada est l'organisation régissant le baseball au Canada par les 10 associations provinciales ayant contribué à la création de Baseball Canada et travaillant pour l'avancement du baseball au Canada.

Les dix associations provinciales de baseball, nommées

- Baseball Alberta
- Baseball CB
- Baseball Nouveau Brunswick
- Baseball Nouvelle Écosse
- Baseball IPE
- Baseball Québec
- Baseball Manitoba
- Baseball Terre-Neuve
- Baseball Ontario
- Saskatchewan Baseball

sont des joueurs clés pour les championnats de Baseball Canada. Les associations provinciales de baseball envoient leurs équipes aux championnats et supportent toutes les propositions de demande de championnats. Bref, il n'y aurait pas de championnats canadiens sans la présence des provinces.

Pour quelques championnats de Baseball Canada, chaque province envoie une équipe alors que pour d'autres, chaque région reconnue par Baseball Canada nommée envoie une équipe.

- | | |
|---------------------|---|
| ● Région Atlantique | Nouveau Brunswick, Terre-Neuve, Nouvelle Écosse et
Île du Prince Édouard |
| ● Région CB | Colombie britannique |
| ● Région Ontario | Ontario |
| ● Région Québec | Québec |
| ● Région Prairies | Alberta, Manitoba et Saskatchewan |

Pour plus de détails sur les associations provinciales de baseball, consulter la liste de contacts à ***l'Annexe A***.

Les Championnats

Contact à Baseball Canada : Kelsey McIntosh, Directeur des programmes nationaux
(kmcintosh@baseball.ca)

Baseball Canada a un total de 11 championnats chaque été. Ils sont:

- Coupe Baseball Canada
- Championnat national 13U
- Championnat national 13U de l'Atlantique
- Championnat national 13U de l'Ouest
- Championnat national 16U féminin invitation
- Championnat national 15U
- Championnat national 18U
- Championnat national 22U masculin
- Championnat National 21U féminin
- Championnat national sénior masculin
- Championnat national sénior féminin

Les dates de ces événements sont comme suit : Coupe Baseball Canada pendant la deuxième fin de semaine d'août, le 18U et 22U la troisième fin de semaine et les autres événements la dernière fin de semaine de août (sauf le Championnat Atlantique 13U est la fin de semaine après la fête du Travail). Par contre, de temps en temps des changements doivent être faits pour une variété de raisons. L'évènement Senior féminin est normalement une exception puisque c'est utilisé pour sélectionner des joueuses pour l'équipe nationale féminine et les dates changent pour le permettre.

Les dates des futurs championnats ont été déterminées de la façon suivante :

	Coupe Canada	13U National	13U Atlantique	13U Ouest	15U	16U Féminin	18U	22U Masculin	21U Féminin	Masculin	Féminin
2023	Août 9-13	Août 24-27	Sept 7-10	Août 17-20	Août 24-27	Août 24-27	Août 17-20	Août 3-6	Août 10-13	Août 24-27	Juillet 27-30

LA COUPE BASEBALL CANADA

La Coupe Baseball Canada est l'événement numéro un a Baseball Canada. La compétition permet de mettre en valeur les meilleurs athlètes de 17 ans et moins de partout au Canada. Dix équipes provinciales de 20 joueurs et 3 entraîneurs (plus un membre de personnel) compétitionnent pour le titre et, plus important, sont regardés par des dépisteurs amateurs et professionnels.

Ce championnat a été créé en 1989 afin d'aider Baseball Canada à choisir l'équipe représentant le pays au championnat du monde junior. La Coupe est aussi utile pour les besoins suivants: sélection des joueurs pour le camp d'entraînement et pour l'équipe nationale; évaluation pour d'éventuels joueurs de l'équipe nationale; évaluation des entraîneurs provinciaux et identification des entraîneurs potentiels; et l'évaluation des arbitres.

Au cours des années, ce championnat a été commandité autant par les Expos de Montréal (avec Pétro Canada) et par les Blue Jays de Toronto. Ces commandites assistaient les provinces pour les coûts de transport. Depuis 1999, cet événement est sans commanditaire ce qui a eu pour effet d'augmenter le coût des équipes participantes.

En 1992 à Kamloops, la partie de médaille d'or de ce qui était appelé auparavant le Select a été télévisée par TSN mais ce fut la seule fois que le tournoi a reçu une couverture médiatique de la sorte. Ottawa (1993) a reçu une couverture tv par une compagnie de câble.

Chaque province a sa propre méthode pour sélectionner les athlètes en vue de la Coupe Baseball Canada. Certaines utilisent des camps d'essai alors que d'autres participent à des compétitions préparatoires.

La Coupe Baseball Canada Cup d'un coup d'œil :

	Baseball Canada Cup*
Âge	17 ans et moins
Grandeur des équipes (joueurs+entraîneurs+personnel)	24 (20+3+1)
Grandeur du terrain: - Entre les buts - Distance du lanceur	90' 60'6"

Pour les règlements complets, svp vous référer au livre de règlements de Baseball Canada incluant une section avec le contenu canadien. Pour plus d'informations sur la Coupe Baseball Canada, consulter l'**Annexe B**.

LES AUTRES CHAMPIONNATS DE BASEBALL CANADA

Tel que mentionné précédemment dans cette section, en plus de la Coupe Baseball Canada, Baseball Canada organisent dix autres championnats annuellement : Ils sont:

BASEBALL CANADA				
	15U masculin	13U	16U féminin	
CHAMPIONSHIPS				
Âge	15 ans et moins (*2- voir dessous)	13 ans et moins	16 ans et moins (*1- voir dessous)	
Grandeur des équipes (joueurs+entraîneurs+ personnel)	Les équipes dans ces 3 championnats sont composées de 22 membres (18 joueurs, 3 entraîneurs et un membre de personnel)			
Grandeur du terrain:				
- Distance des buts	80'	70'	80'	
- Distance du lanceur	54'	48'	54'	

(*1) - NF, NS, NB, PEI, AB, SK, MB, ON2, QC2, and BC2 peuvent apporter trois joueurs qui n'ont pas encore fêté leur 18^e anniversaire durant l'année courante

	18U	21U ¹	Senior Masculin ²	Senior Féminin ¹	22U Masculin
Âge	18 ans et moins	21 ans et moins	Ouvert	Ouvert	22 ans et moins
Grandeur des équipes (joueurs+entraîneurs+ personnel)	22 (18+3+1)	22 (18+3+1)	25 (21+3+1)	22 (18+3+1)	22 (18+3+1)
Grandeur du terrain:					
- Distance des buts	90'	90'	90'	90'	90'
- Distance du lanceur	60'6"	60'6"	60'6"	60'6"	60'6"

(*2) – Les trois dernières équipes du Pool B ont l'opportunité d'utiliser deux joueurs plus âgés. Si la province hôte est l'une de ses trois équipes, celle-ci a droit à deux joueurs plus âgés. Un joueur plus âgé est au maximum 1 an plus vieux que l'âge normalement permise.

Pour les règlements de jeu complets, svp référer au livre de règlements de Baseball Canada dans la section canadienne.

À noter : Durant les Jeux du Canada d'été pour les années allant jusqu'en 2001, le championnat Junior du Canada a été remplacé par la compétition de baseball des Jeux du Canada. En 2005, le groupe d'âge était de 19 ans et moins (joueurs n'ayant pas fêté leur 20^e anniversaire durant l'année courante). À partir de 2013, les Jeux du Canada vont remplacer la compétition Canada Cup où le groupe d'âge est de 17 ans et moins.

¹ Avec l'exception de cet événement, les cinq régions du Canada (C-B, Prairies, Ontario, Québec et Atlantique) doivent participer dans tous les championnats Baseball Canada. Tous les championnats sont ouverts à toutes les provinces.

DEUXIÈME PARTIE:

QUALIFICATION & ÉLIGIBILITÉ

QUALIFICATION DES ÉQUIPES

***DÉTERMINATION DES ÉQUIPES
GARANTIS DE PERFORMANCE
ALIGNEMENTS***

ÉLIGIBILITÉ

***JOUEUR
ENTRAÎNEUR
SOIGNEUR
CHEF DE MISSION OU GÉRANT ADMINISTRATIF***

Qualification des équipes

Contact à Baseball Canada : Kelsey McIntosh, Directeur des programmes nationaux
(kmcintosh@baseball.ca)

DÉTERMINATION DES ÉQUIPES

Chaque championnat de Baseball Canada est opéré comme:

- Un événement orienté sur les provinces (10 ou 11 équipes)
- Un événement orienté sur les régions² (6 équipes)
- Une combinaison des deux.

Dans chacun des cas, la méthode utilisée pour déterminer le représentant de la province aux différents championnats est entièrement à la discrétion de la province ou de la région³.

Parmi les méthodes utilisées, on retrouve:

- Championnat provincial (ou régional) :
 - Plus tôt au cours de la même saison
 - À la fin ou près de la fin de la saison précédente
- Sélection d'une équipe des meilleurs joueurs lors d'un tournoi spécial
- Camp de sélection des meilleurs joueurs lors d'un camp de sélection

Comme c'est une responsabilité provinciale, plus d'informations sont disponibles à votre association provinciale (voir liste de contacts à l'annexe A).

GARANTIES DE PERFORMANCE



PARTIE I, 1.1 Garanties de performance

1.1 Garanties de performance:

1.1.1 Responsabilité financière:

Chaque association provinciale de baseball doit s'assurer que Baseball Canada possède à Ottawa, la lettre de responsabilité financière qui couvre toutes les équipes participant aux championnats de Baseball Canada. Cette lettre reste en force d'une année à l'autre à moins d'une demande écrite. La lettre de responsabilité financière rend la province responsable pour les dommages ou autres causes par l'équipe provinciale.

1.1.2 Participation:

Chaque année, le ou avant le 30 novembre, chaque province doit aviser Baseball Canada par écrit de son intention de participer ou non aux différents championnats de Baseball Canada pour l'année suivante.

² Baseball Canada reconnaît cinq régions: CB, Prairies, Ontario, Québec et Atlantique.

³ Cette position a été confirmée au congrès de 1998 à Sherbrooke, Québec.

À l'exception du championnat senior de Baseball Canada, qui est un événement optionnel, les cinq régions reconnues (Atlantique, Québec, Ontario, Prairies et CB) doivent envoyer une équipe à tous les championnats. Traditionnellement, les championnats mineurs sont orientés sur les provinces alors que le 18U et Junior sont régionaux. Cependant, ces dernières années ont vu la majorité des provinces participer à tous les championnats.



PARTIE I, 1.1
GARANTIES DE
PERFORMANCE

1.1.3 Éligibilité d'une équipe:

L'alignement envoyé par voie du site internet de Baseball Canada est le seul document requis comme preuve d'éligibilité à représenter une province à un championnat de Baseball Canada.

Il est très important de rester en contact étroit avec votre association provinciale dans les jours précédant l'événement. Il est suggéré de demander une copie de toutes les communications entre votre province et Baseball Canada ou l'organisation hôte. Vous devriez aussi fournir une copie des communications que vous avez à votre association provinciale.

ALIGNEMENTS



PARTIE I, 1.2
RÈGLEMENTS
D'ÉLIGIBILITÉ

1.2.3 Alignements:

- (a) L'alignement final de l'équipe doit être approuvé par la province et envoyé par le biais du site internet de Baseball Canada neuf (9) jours avant la première partie au programme du championnat. À défaut de respecter ce qui est inscrit au paragraphe (a), la province sera assujetti à une amende de \$500 payable à Baseball Canada.
- (b) Les alignements doivent inclure les numéros de certification des entraîneurs (# cc).
- (c) Les fédérations provinciales doivent fournir la liste des joueurs suspendus à Baseball Canada avant le 1er avril. Une mise à jour peut être faite avant le 1^{er} août.
- (d) Les entraîneurs ne possédant pas la bonne certification seront retirés des alignements. Le fait d'ajouter un entraîneur après la date limite fixée à 1.2.3 (a) résultera en une amende de \$50/entraîneur avec un maximum fixé à \$100/équipe.
- (e) Les changements aux numéros de chandails suivant la réunion pré-championnat peuvent, à la discrétion du représentant de Baseball Canada, résulter à une amende de 50\$ à la Fédération provinciale, payable à Baseball Canada.
- (f) Un entraîneur ne peut apparaître que sur un (1) seul alignement par événement. Ceci s'applique strictement aux entraîneurs et non pas aux chefs de mission ou soigneurs.



Éligibilité

Contact à Baseball Canada : Kelsey McIntosh, Directeur des programmes nationaux
(kmcintosh@baseball.ca)

ÉLIGIBILITÉ DES JOUEURS



PARTIE I, 1.2
RÈGLEMENTS
D'ÉLIGIBILITÉ

1.2 Règlement d'éligibilité:

1.2.1 Athlètes:

(a) Seuls les athlètes amateurs ont accès aux championnats sanctionnés de Baseball Canada.

(i) Un joueur de baseball amateur est défini par son implication ne constituant pas sa source première de revenus.

(ii) Un ex-athlète professionnel qui retrouve son statut amateur* peut participer à un championnat de Baseball Canada.

**NOTE: C'est la responsabilité du Gérant Opérations Baseball de Baseball Canada de réintégrer un athlète comme amateur. Tout professionnel voulant retrouver son statut amateur doit compléter le formulaire à cet effet fourni par Baseball Canada. Le formulaire doit ensuite être soumis au plus tard le 1er juillet de l'année courante, à l'association provinciale concernée et ensuite au Gérant Opérations Baseball de Baseball Canada qui prendra la décision finale. Pour être éligible à la réinstallation, un individu doit avoir été libéré par ou avoir pris sa retraite d'une équipe professionnelle et être sans contrat professionnel pour une période d'au moins 30 jours. La copie de la libération doit être envoyée à Baseball Canada par l'équipe professionnelle. La décision du gérant des opérations baseball est finale et ne peut être portée en appel.*

Les questions concernant le statut amateur doivent être adressées le plus rapidement possible à Baseball Canada car l'acquisition des documents nécessaires peut prendre du temps.



PARTIE I, 1.2
RÈGLEMENTS
D'ÉLIGIBILITÉ

(b) Un athlète participant à un championnat de Baseball Canada doit être citoyen canadien ou être un résident à temps complet au Canada au 15 septembre de l'année précédente. Un joueur ne peut pas être inscrit dans deux provinces en même temps. Tout joueur qui déménage vers une autre province après le 1^{er} juin de la saison en cours doit obtenir une libération de sa province originale avant de devenir éligible pour sa nouvelle province.

En plus des exigences mentionnées ci-haut, un athlète, autre qu'un joueur de la catégorie Senior ou d'un étudiant, doit résider au 1^{er} juin de l'année courante dans la province de l'équipe avec laquelle il participera.

Un joueur Senior doit être membre de l'association provinciale qu'il représente, et un résident de cette province au 1^{er} juillet. Si une province n'envoie pas d'équipe à ce championnat, les joueurs de cette province doivent avoir évolué au sein d'une ligue inter-provinciale dans la province qui souhaite être représenté par ce joueur au championnat.

Un étudiant allant à l'école dans une province autre que celle de sa résidence permanente peut représenter sa province natale ou la province de sa résidence temporaire. L'individu impliqué doit choisir sa province au plus tard le 1^{er} juin de l'année en cours. Cela est sujet à l'approbation de l'association provinciale impliquée et de Baseball Canada. L'équipe n'est PAS impliquée dans la décision.

(c) Un athlète doit être enregistré comme joueur de l'association provinciale que son équipe représente.

Les exceptions à la section 1.2.1 c) sont :

1) Un joueur Senior ou 22U homme doit être membre de l'association provinciale qu'il représente, et un résident de cette province au 1^{er} juillet. La seule exception à l'obligation de résider dans la province est si : une province n'envoie pas d'équipe au championnat Senior, ou 22U homme respectivement, les joueurs de cette province doivent avoir évolué au sein d'une ligue inter-provinciale dans la province qui souhaite être représentée par ce joueur au championnat Senior, ou 22U homme respectivement.

2) Un étudiant allant à l'école dans une province autre que celle de sa résidence permanente peut représenter sa province natale ou la province de sa résidence temporaire. L'individu impliqué doit choisir sa province au plus tard le 1^{er} juin de l'année en cours. Cela est sujet à l'approbation de l'association provinciale impliquée et de Baseball Canada. **Une fois qu'une telle déclaration a été faite par un individu et accepté par l'association provinciale impliquée et par Baseball Canada, cet individu ne sera pas éligible à jouer pour aucune équipe lors des finales provinciales de la province pour laquelle il s'est désisté.**

3) Une athlète féminine peut participer à un championnat féminin avec une autre province que celle de sa résidence avec permission des deux provinces et de Baseball Canada.

4) Si Terre-Neuve, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Ile du Prince-Édouard, Alberta, Saskatchewan ou Manitoba ne participent pas au championnat Canadien 13U, un athlète de ces provinces peut participer avec une des autres provinces. La permission de jouer est requise des deux provinces et de Baseball Canada

ÉLIGIBILITÉ DES ENTRAÎNEURS



PARTIE I, 1.2 RÈGLEMENTS D'ÉLIGIBILITÉ

1.2.2 Entraîneurs:

(a) Seuls les entraîneurs rencontrant les exigences suivantes seront éligibles pour les championnats nationaux.

Division / Catégories	Exigences
13U	Un (1) entraîneur est Certifié 13U Autres entraîneurs sont Formé 13U
15U Garçons et 16U Filles	Un (1) entraîneur est Certifié 15U Autres entraîneurs sont Formé 15U
18U	Un (1) entraîneur est Certifié 16+ Autres entraîneurs sont Formé 16+
22U Hommes et 21U Femmes	Un (1) entraîneur est Certifié 16+ Autres entraîneurs sont Formé 16+
Hommes	Tous les entraîneurs ont le module Initiation En Ligne
Femmes	Un (1) entraîneur est Certifié 16+ Autres entraîneurs sont Formé 16+
Coupe Baseball Canada (Si 4 entraîneurs font partie du personnel)	Au moins un (1) entraîneur Certifié Compétition-Développement Deux (2) entraîneurs Formé Compétition-Développement Un (1) entraîneur Certifié 16+ (entraîneur en développement *)
Coupe Baseball Canada (Si 3 entraîneurs font partie du personnel)	Au moins un (1) entraîneur Certifié Compétition-Développement Un (1) entraîneur Formé Compétition-Développement Un (1) entraîneur Certifié 16+ (entraîneur en développement *)
Jeux du Canada	Tous entraîneurs sont Certifié Compétition-Développement

* Une province peut identifier un 2e et 3e assistant-entraîneur comme étant 'en développement'. Ces entraîneurs peuvent avoir cette désignation pour une année seulement. Un entraîneur en développement

doit être certifié entraîneur provincial. Si un entraîneur retourne pour une 2e année à la Coupe Canada, il devra alors détenir la certification compétition-développement.

Tout le PERSONNEL participant à un championnat national devra suivre l'apprentissage en ligne sur le sport sécuritaire, effectuer une vérification des antécédents et signer un code de conduite avant de participer.

* Une province peut identifier un entraîneur comme « entraîneur de développement ». Ces coachs ne peuvent être « Development Coach » que pendant un an. Un « entraîneur de développement » doit être un entraîneur certifié de 16 ans et plus. Si l'entraîneur devait revenir pour une 2e année à la Coupe Canada, il devrait satisfaire aux exigences d'entraînement Comp-Dev.

- (b) Les noms des entraîneurs avec le numéro de certification du PNCE (# cc), doit être inclus dans l'alignement envoyé par courriel.
- (c) Le chef de mission est obligatoire et doit être assigné par la fédération provinciale. Un chef doit être assigné par la province et ne doit pas être un entraîneur ou un gérant. Tout chef doit être assigné aux tâches administratives et servira de lien avec le représentant de Baseball Canada
- (d) Un entraîneur de 14 ans, mais n'ayant pas atteint 16 ans, pourra seulement être entraîneur à la catégorie 13U au championnat national.

Il est à noter que tous les entraîneurs doivent rencontrer les exigences pour participer aux Jeux du Canada alors que ces exigences sont déterminées par le Conseil des Jeux du Canada et non par Baseball Canada.

Toutes questions concernant l'éligibilité des entraîneurs doivent être adressées à l'association provinciale de baseball.

ÉLIGIBILITÉ DES SOIGNEURS

Baseball Canada permet d'avoir un soigneur dans l'abri des joueurs en autant que l'équipe peut prouver ses compétences comme soigneur. À ce moment, la qualification minimale pour un soigneur est la certification de premiers soins de la Croix Rouge ou l'équivalent. Le soigneur ne doit pas agir dans une autre fonction (comme entraîneur.)

CHEF DE MISSION

Le chef de mission de l'équipe est assigné par l'association provinciale de baseball. Cet individu est responsable des affaires de l'équipe hors terrain et ne doit pas se tenir dans l'abri des joueurs pendant les parties.

Un chef doit être assigné par la province et ne doit pas être un entraîneur ou un gérant. Tout chef doit être assigné aux tâches administratives et servira de lien avec le représentant de Baseball Canada.

Le chef de mission doit inspecter de toutes les chambres au moment de l'arrivée et informer le responsable de tout dommage existant. Au moment du départ, le chef de mission doit également inspecter les chambres en compagnie du responsable afin de confirmer le statut des chambres.

TROISIÈME PARTIE:

PARTICIPANTS

MEMBRES DE L'ÉQUIPE PERSONNEL

CHEF DE MISSION

PERSONNEL D'ENTRAÎNEURS

ENTRAÎNEUR-CHEF OU GÉRANT

ASSISTANTS ENTRAÎNEURS

ENTRAÎNEUR OPTIONNEL

AUTRE PERSONNEL

SOIGNEUR

JOUEURS

L'ORGANISATION

COMITÉ ORGANISATEUR

PERSONNEL D'ÉVÉNEMENT

PERSONNEL DE SÉCURITÉ

OFFICIERS DE BASEBALL CANADA

REPRÉSENTANT DE BASEBALL CANADA ET

MARQUEUR OFFICIEL BASEBALL CANADA

ARBITRES

PERSONNEL DE BASEBALL CANADA

Membres de l'équipe

Contact à Baseball Canada : Kelsey McIntosh, Directeur des programmes nationaux
(kmcintosh@baseball.ca)

Personnel de l'équipe

CHEF DE MISSION

Le chef de mission est assigné par l'association provinciale de baseball afin d'agir comme représentant en plus de voyager avec l'équipe et d'être responsable de la conduite de la l'équipe (en collaboration avec l'entraîneur chef) hors du terrain.

Le chef de mission doit être le premier point de contact de l'équipe lors des discussions avec Baseball Canada ou le comité organisateur.

PERSONNEL D'ENTRAÎNEURS

Le personnel d'entraîneurs de l'équipe consiste à:

- Gérant ou entraîneur chef
- Assistants entraîneurs (2)
- Troisième assistant entraîneur optionnel (au frais de l'équipe)



PARTIE I, 1.4 Discipline d'équipe

1.4.2 Code vestimentaire:

Les équipes sont vêtues d'uniformes semblables d'un standard acceptable. Tous les uniformes, incluant ceux des entraîneurs et gérants doivent être semblables et numérotés. Aucune duplication de numéro d'uniformes n'est permise à moins de circonstances hors du contrôle (ex. Perte de bagages, uniforme brisé etc). Les équipes doivent annoncer les couleurs de leurs uniformes locaux et visiteurs lors de la réunion pré-championnat. S'ils ont seulement un uniforme, ils doivent le mentionner à ce moment.

Tous les entraîneurs dans l'abri des joueurs ou sur le terrain doivent porter un uniforme de baseball complet en relation avec ceux portés par les joueurs.

Membres de l'équipe / Personnel de l'équipe (suite)

Personnel d'entraîneurs (suite)



1.4.3 Personnel sur la surface de jeu:

Seul le personnel autorisé pourra occuper une place sur le banc des joueurs. Dix-huit (18) joueurs ou vingt (20) à la Coupe et vingt et un (21) joueurs dans le cas du Senior, trois (ou quatre) entraîneurs, un soigneur et un préposé au bâton en uniforme sont du personnel autorisé. Un chef de mission sera considéré

PARTIE I, 1.4
Discipline
d'équipe

comme un entraîneur s'il prend place dans l'abri des joueurs et devra remplir des exigences de certification des entraîneurs.

Il est important de noter que le chef de mission n'est pas considéré comme l'un des entraîneurs et ne peut pas se tenir dans l'abri des joueurs pendant la partie.

Voir l'annexe D pour la politique de discipline des entraîneurs de Baseball Canada.

Gérant ou entraîneur chef

Dans les règlements officiels de baseball, le gérant fait référence à l'entraîneur chef. Baseball Canada utilise ces deux termes et ils sont interchangeables.

Des règlement officiels du baseball, Règlement 2.00 (Gérant):



RÈGLEMENTS
OFFICIELS DU
BASEBALL –
Règlement 4.02
– Gérant

Le GÉRANT est une personne assignée par une équipe pour être responsable des actions de l'équipe sur le terrain et pour représenter l'équipe lors de la communication avec l'arbitre et avec l'autre équipe. Un joueur peut être assigné comme gérant.

- (a) L'équipe doit désigner le gérant au président de la ligue ou à l'arbitre en chef pas moins de 30 minutes avant le début de la partie.⁴*
- (b) Le gérant peut aviser l'arbitre qu'il a délégué certaines tâches à un joueur ou entraîneur et toute action de son remplaçant est officielle. Le gérant doit toujours être responsable de la conduite de son équipe, du respect des règlements et des arbitres.*
- (c) Si un gérant quitte le terrain, il doit désigner un joueur ou entraîneur qui prendra les responsabilités de l'équipe. Si le gérant refuse de désigner son substitut avant de quitter, l'arbitre en chef peut désigner un membre de l'équipe comme gérant substitut.*

Les règlements de Baseball Canada empêchent les joueurs d'assumer les tâches d'entraîneurs à moins d'être identifiés comme entraîneurs. (Voir éligibilité de l'entraîneur.)

Le gérant (entraîneur chef) doit rencontrer les mêmes exigences d'éligibilité que les autres entraîneurs. (Voir éligibilité d'entraîneur.)

Baseball Canada considère le gérant (entraîneur chef) comme le responsable de la conduite de son équipe sur le terrain. La responsabilité de l'équipe hors du terrain est partagée entre le gérant (entraîneur chef) et le chef de mission.

Assistants-entraîneurs

Trois assistants-entraîneurs sont permis dans le personnel d'entraîneurs d'une équipe. Ils doivent tous rencontrer les exigences des entraîneurs. Seulement deux assistants entraîneurs sont couverts selon le guide d'organisation de championnat (voir plus bas.)

⁴ Dans les règlements de Baseball Canada, le gérant ou l'entraîneur chef est la personne désignée sur l'alignement.

Quatrième entraîneur optionnel

Il est important de noter que seulement deux entraîneurs-adjoints sont couverts selon le protocole d'entente avec l'organisation hôte. Si un troisième entraîneur-adjoint est inclus dans le personnel d'entraîneurs, tous les coûts associés avec cet entraîneur sont à la responsabilité de l'équipe.

Les équipes doivent prendre les arrangements pour le quatrième entraîneur avec le comité organisateur le plus longtemps d'avance possible.

AUTRE PERSONNEL

Soigneur

Baseball Canada permet à l'équipe d'avoir un soigneur dans l'abri. L'individu doit avoir suivi une formation pour remplir ces fonctions (voir éligibilité du soigneur.) Le soigneur devrait travailler avec le personnel médical sur le site pour fournir les premiers soins d'urgence nécessaires.

Les soigneurs ne doivent pas être impliqués dans les tâches des entraîneurs de l'équipe. Les arbitres ne permettront pas à un soigneur de diriger des commentaires aux joueurs de l'équipe ou de l'équipe adverse.

JOUEURS

Les championnats de Baseball Canada sont d'abord et avant tout, pour les joueurs. Qu'ils aient 13 ou 40 ans, les joueurs sont la préoccupation première de Baseball Canada. Baseball Canada veut que la participation à un championnat national soit une expérience positive pour toutes les personnes concernées. Alors qu'il est impossible que chacun retourne à la maison avec une médaille d'or, tous peuvent avoir du plaisir procurant ainsi des souvenirs joyeux pour plusieurs années.

Baseball Canada fera tout en son possible pour procurer un environnement sécuritaire pour les joueurs allant de la sécurité sur le terrain jusqu'à la protection contre l'abus hors du terrain. Alors que les accidents et blessures se produisent parfois, nous tentons de minimiser les risques et les effets de voir l'organisation hôte fournir les services de premiers soins sur place.

Baseball Canada a comme principe de traiter chaque joueur avec respect et équité. Afin d'atteindre cet objectif, Baseball Canada doit travailler en collaboration avec les équipes et les associations provinciales.

Cependant, le respect n'étant pas à sens unique, Baseball Canada s'attend à ce que tous les joueurs, peu importe l'âge, soient des ambassadeurs pour leurs équipes, leurs provinces et pour Baseball Canada. Les joueurs doivent se comporter correctement dans la victoire comme

dans la défaite. Le comité organisateur et les facilités doivent être respectés tout comme les adversaires, officiels et spectateurs.

Faisons de ce championnat une expérience positive pour tous ceux impliqués, plus particulièrement les joueurs.

Note importante sur la discipline de l'équipe

Le personnel de l'équipe doit s'assurer que tous les membres de l'équipe feront preuve d'un bon esprit sportif sur le terrain et en dehors de celui-ci. Les membres de votre équipe sont des ambassadeurs pour votre communauté, votre province, votre association provinciale et Baseball Canada.



PARTIE I, 1.4 Discipline de l'équipe

Discipline des équipes:

La discipline des équipes est la responsabilité des équipes et leurs entraîneurs et gérants. Ils doivent être responsables du maintien de la discipline et de la bonne conduite des individus. Tout manque de discipline que ce soit sur le terrain ou hors du terrain, doit être adressé au comité organisateur et au représentant de Baseball Canada.

Hôte

Contact à Baseball Canada : Kelsey McIntosh, Directeur des programmes nationaux
(kmcintosh@baseball.ca)

COMITÉ ORGANISATEUR

Le comité organisateur est responsable d'organiser le championnat de Baseball Canada en concordance avec:

- les règlements des championnats de Baseball Canada,
- les règlements officiels du baseball tels que publiés annuellement par Baseball Canada,
- le protocole d'entente signé par l'organisation hôte, l'association provinciale de baseball hôte et Baseball Canada, et
- le guide d'organisation de championnat de Baseball Canada.

Le comité organisateur peut être complexe avec des sous-comités occupant des fonctions diverses. Comme chaque comité organisateur définit sa propre structure, les détails supplémentaires sur le comité organisateur à votre championnat viendront du comité en soi. Un exemple de structure de comité organisateur peut être trouvé à l'annexe C.

Deux sujets sont importants pour les équipes soient le transport et l'hébergement. Assurez-vous d'avoir en votre possession les numéros de téléphone des individus responsables en cas de problèmes.

Il est toujours possible de discuter sur place avec des membres du comité organisateur sur des sujets mineurs cependant, tout problème important doit être dirigé vers le représentant de Baseball Canada.

Rappelez-vous que dans tous les cas, les membres du comité organisateur sont des bénévoles, comme vous. Il faut donc les traiter avec respect et ils prendront soin de votre équipe.

PERSONNEL DE L'ÉVÉNEMENT

Le personnel de l'événement devrait être facilement identifiable sur le site (inscription sur leurs vêtements) et doit être en nombre suffisant pour assurer l'opération adéquate de l'événement.

Rappelez-vous que le personnel travaille pour le comité organisateur et non pour vous. Les demandes faites (à l'exception des questions simples) doivent être acheminées au comité organisateur ou au représentant de Baseball Canada.

PERSONNEL MÉDICAL

L'organisation hôte doit coordonner les aspects médicaux et les services d'urgence pour l'événement en entier. Voici les responsabilités spécifiques de l'organisation hôte en ce qui concernent le personnel médical:

- Coordonner les traitements de premiers soins à chaque terrain.
- Prendre les arrangements pour l'ambulance et le personnel d'urgence (sur appel) pour toutes les parties.
- Contacter les hôpitaux locaux en cas de traitements d'urgence.
- Prévoir un médecin et dentiste (sur appel) pour toutes les parties
- Massage et physiothérapie non obligatoire mais recommandé

PERSONNEL DE SÉCURITÉ

Le comité organisateur doit prévoir un centre de sécurité à partir duquel les activités relatives à la sécurité seront coordonnées. C'est la responsabilité de l'organisation hôte de veiller à la sécurité des participants, bénévoles, personnel, arbitres, invités spéciaux et public en général.

La sécurité doit aussi être prévue dans le but de:

- Contrôler l'accès des médias et public aux joueurs/équipes.
- S'assurer que la circulation à des endroits spécifiques est restreinte selon une autorisation spécifique
- S'assurer de la sécurité de l'équipement des équipes à tout moment pendant les parties, entraînements ou lors du remisage.

Tous les joueurs des équipes doivent suivre les directives données par le personnel de la sécurité.

Officiels de Baseball Canada

Contact à Baseball Canada : Kelsey McIntosh, Directeur des programmes nationaux
(kmcintosh@baseball.ca)

REPRÉSENTANT DE BASEBALL CANADA ET MARQUEUR OFFICIEL BASEBALL CANADA

Processus de sélection

Les représentants de Baseball Canada sont nommés par le président du comité des championnats de Baseball Canada et approuvés par le conseil au plus tard lors de la réunion du printemps.

Description de tâches

Le représentant de Baseball Canada est assigné pour s'assurer du bon déroulement au nom de Baseball Canada. Ses tâches sont:

- Présider la réunion pré-championnat
- Représenter Baseball Canada au banquet et pendant les cérémonies
- Superviser les protêts sur le terrain
- Veiller à la discipline/suspensions
- Faire le lien entre les équipes et le comité organisateur
- Communiquer les problèmes des équipes avec le superviseur des arbitres
- Finaliser tout changement au calendrier et communiquer ces changements aux équipes et arbitres
- Être la liaison entre le comité et Baseball Canada lors du championnat

Communication

Pendant le championnat, le représentant doit être la seule personne du championnat qui contacte le bureau de Baseball Canada. Toute demande doit être faite au représentant.

PERSONNEL D'ARBITRES

Même si les arbitres préféreraient ne pas se faire remarquer au cours d'un championnat de Baseball Canada, il y a quelques items à considérer qui les concernent. Les extraits suivants proviennent des ***Règlements des championnats de Baseball Canada*** expliquant la façon dont les arbitres sont assignés.

Officiels de Baseball Canada (suite)



PARTIE III Arbitres

Le superviseur des arbitres et l'assistant superviseur des arbitres (si nécessaire) pour les championnats de Baseball Canada sont assignés par Baseball Canada. Pour un championnat à 6 équipes, neuf arbitres et 2 superviseurs sont assignés. Pour un championnat à 10 équipes, 12 arbitres, 1 superviseur et 1 assistant superviseur sont assignés. Pour un championnat à 11 équipes, 15 arbitres, 1 superviseur et 2 assistants superviseurs sont assignés.

Les superviseurs provinciaux des arbitres doivent soumettre le nom des arbitres pour les championnats de Baseball Canada au comité des arbitres de Baseball Canada avec approbation des présidents provinciaux. Le comité des arbitres de Baseball Canada assignera les arbitres pour chaque championnat.

Superviseur(s) d'arbitres

Le superviseur des arbitres est responsable de tous les sujets concernant l'arbitrage des parties pendant le championnat. Cela inclut le travail des arbitres sur le terrain, l'assignation, etc.

Toute question concernant l'arbitrage doit être dirigée au représentant de Baseball Canada qui en discutera ensuite avec le superviseur des arbitres.

Arbitres

Au cours de la portion préliminaire du championnat (rotation), les arbitres travaillent régulièrement en sous-groupes de trois. Pour les parties de la ronde des médailles, le superviseur des arbitres peut changer les sous-groupes et peut utiliser quatre ou même six arbitres pour les parties.

Au paragraphe (b) de la définition du gérant (entraîneur chef), les règlements officiels du baseball mentionnent:

Le gérant doit toujours être responsable de sa conduite, respect des règlements officiels et des arbitres.

Les joueurs ne doivent pas adresser de commentaires aux arbitres. Les entraîneurs doivent contrôler leurs joueurs et se tenir entre eux et les arbitres lorsqu'un incident s'avère imminent. Le gérant est restreint dans ses discussions avec les arbitres. Le langage grossier ne sera jamais toléré de même que les insultes personnelles.

Les arbitres ne doivent pas être confrontés à l'extérieur du terrain. Tout membre d'une équipe confrontant un arbitre est sujet à une action disciplinaire de la part du représentant de Baseball Canada.

PERSONNEL DE BASEBALL CANADA

Le personnel de l'équipe et l'association provinciale de baseball seront en contact avec le personnel de Baseball Canada au bureau d'Ottawa dans les mois et semaines précédant le championnat.

Cependant, durant le championnat, seulement le représentant de Baseball Canada doit être en contact avec le personnel au bureau d'Ottawa. Toute demande doit être adressée au représentant de Baseball Canada.

QUATRIÈME PARTIE:

AVANT LE CHAMPIONNAT

ARRANGEMENTS DU VOYAGE

***LIMITE POUR L'ARRIVÉE
HEURE DE DÉPART
TRANSPORT LOCAL***

ENVOI DES ALIGNEMENTS

LE CALENDRIER

Arrangements de voyage

Contact à Baseball Canada : Kelsey McIntosh, Directeur des programmes nationaux
(kmcintosh@baseball.ca)

Le voyage des équipes peut être organisé par l'association provinciale de baseball ou par l'équipe elle-même. Les arrangements peuvent être faits plusieurs mois à l'avance ou quelques jours avant l'événement.

Comme vous devez le savoir, cela peut être difficile de suivre l'itinéraire et le moyen de transport de chaque équipe. Dans le but de simplifier le processus, toute information de voyage doit être soumise au comité organisateur. SVP envoyer ces informations aussitôt que vos plans sont définis.

Une fois les arrangements reçus, c'est la responsabilité de l'organisation hôte de prévoir le transport de/vers l'aéroport de/vers l'hôtel/hébergement. Lorsque ces arrangements sont faits, ils sont communiqués aux équipes dans un délai raisonnable.

LIMITE D'ARRIVÉE:

Votre équipe doit arriver le mercredi (ou mardi pour la Coupe Canada) précédant le début de la compétition vous permettant ainsi d'assister à la réunion pré-championnat et autres activités prévus tels que le banquet ou le barbecue.

DÉPART:

Le départ se fait le mardi suite aux parties alors que le lundi est réservé en cas de pluie. Pour le championnat 13U national atlantique, le départ reste le lundi puisqu'il n'y a pas de journée réservée en cas de pluie.

2.1.11 Les équipes doivent recevoir une approbation de Baseball Canada afin de quitter hâtivement un événement. L'absence de cette approbation résultera en une amende de 5000\$ à l'équipe/province incapable de terminer le calendrier des parties cédulées de l'événement. Ceci n'exclut pas la règle du forfait déjà en place (règle 2.1.9)

TRANSPORT LOCAL:

Pour les équipes concernées par le forfait hébergement, l'organisation hôte sera responsable de fournir le transport local sans frais de/vers l'aéroport de/vers le site d'hébergement des équipes voyageant en avion et fournir des directions pour les équipes voyageant en autobus. Durant le championnat, le comité organisateur doit également fournir le transport, sans frais, de l'hébergement au site de compétition. Cette politique ne s'applique pas à la catégorie 13U où chaque équipe est responsable de ses déplacements.

Envoi des alignements

Contact à Baseball Canada : Kelsey McIntosh, Directeur des programmes nationaux (kmcintosh@baseball.ca)

Les alignements sont envoyés à Baseball Canada par l'association provinciale et non pas par les équipes. Il n'y a aucune exception à cette règle.

Les alignements envoyés à Baseball Canada par l'association provinciale en votre nom ont trois objectifs spécifiques. Cela identifie:

- Votre équipe comme représentant officiel de votre province
- Les membres de votre équipe à Baseball Canada et au comité organisateur
- Le statut de certification du personnel d'entraîneurs

Le formulaire d'alignement est le seul document requis par les équipes/provinces.



PART I, 1.2
Éligibilité

1.2.3 Alignements:

- (a) Les alignements finaux des équipes doivent être approuvés par la fédération provinciale et soumis par l'intermédiaire du site web des championnats de Baseball Canada neuf (9) jours avant la première partie prévue au calendrier du championnat.
- (b) À défaut de se soumettre au paragraphe (a), l'association provinciale est sujette à une amende de \$500 payable à Baseball Canada.
- (c) L'alignement doit inclure les numéros de certification de tous les entraîneurs participants. (#cc).
- (d) Les fédérations provinciales doivent fournir la liste des joueurs suspendus à Baseball Canada avant le 1er avril. Une mise à jour peut être faite avant le 1^{er} août.
- (e) Les entraîneurs ne possédant pas la bonne certification seront retirés des alignements. Le fait d'ajouter un entraîneur après la date limite fixée à 1.2.3 (a) résultera en une amende de \$50/entraîneur avec un maximum fixé à \$100/équipe.
- (f) Les changements aux numéros de chandails suivant la réunion pré-championnat peuvent, à la discrétion du représentant de Baseball Canada, résulter à une amende de 50\$ à la Fédération provinciale, payable à Baseball Canada.
- (g) Un entraîneur ne peut apparaître que sur un (1) seul alignement par événement. Ceci s'applique strictement aux entraîneurs et non pas aux chefs de mission ou soigneurs

Vous devriez contacter votre association provinciale pour obtenir de l'information sur la façon d'envoyer votre alignement à l'association provinciale en temps lui permettant de rencontrer le délai de **neuf jours** avant le début du championnat.

Calendrier

Contact à Baseball Canada : Kelsey McIntosh, Directeur des programmes nationaux
(kmcintosh@baseball.ca)

GROUPES ET ÉBAUCHE (CALENDRIER)

Baseball Canada fournira les groupes et l'ébauche de calendrier au comité organisateur au plus tard le 31 mars (31 mai pour le Senior.) Sur réception, l'organisation hôte a 30 jours pour en faire la revue et pour faire des recommandations de changements. Baseball Canada fera tous les efforts nécessaires pour combler les besoins de l'hôte mais ne leur permettra pas d'avoir un impact négatif car chaque équipe est traitée de façon juste.

Détermination de l'équipe locale et visiteure:

1.8.1 Tournoi à la ronde:

- a) Dans les divisions de 4 équipes, l'équipe locale est déterminée par Baseball Canada lorsque le calendrier sera fait.
Chaque équipe recevra 1 ou 2 parties locales. L'équipe hôte recevra seulement 1 partie locale.
- b) Dans les divisions de 5 équipes, chaque équipe aura 2 parties comme équipe locale et 2 parties comme équipe visiteuse lorsque le calendrier est fait par Baseball Canada.
- c) Dans les divisions de 6 équipes, l'équipe locale est déterminée par Baseball Canada au moment de la confection du calendrier. Chaque équipe recevra 2 ou 3 parties locales alors que l'équipe hôte recevra seulement 2 parties locales.
- d) Dans le cas d'un championnat à 7 équipes, chaque équipe aura 3 parties locales et 3 parties comme équipe visiteuse lorsque le calendrier est fait par Baseball Canada.

1.8.2 Parties de la ronde des médailles:

- a) Cette section ne s'applique pas à la Coupe Baseball Canada, 15U Garçon et 18U.
- b) Lorsqu'une équipe rencontre une équipe ayant terminé plus bas lors du tournoi à la ronde (dans la même division ou dans l'autre division), l'équipe ayant terminé plus haut aura le choix d'être l'équipe locale ou visiteuse.
- c) Lorsque 2 équipes se rencontrent alors qu'ils ont terminé au même rang dans leur division respective, le choix de l'équipe locale et visiteuse sera déterminé par un tirage au sort fait par le représentant de Baseball Canada à un moment déterminé par celui-ci.

1.8.3 Coupe Baseball Canada, 15U Garçon et 18U:

- a) Cette section s'applique uniquement à la Coupe Baseball Canada, 15U et 18U.
- b) Pour toutes les parties de la ronde des médailles, la première équipe de la section A aura le choix d'être Receveur ou Visiteur. Pour les autres équipes dans la ronde des médailles, qualifications et parties de placement, lorsqu'une équipe joue contre une autre provenant de la même section et avec une fiche inférieure lors du tournoi à la ronde, l'équipe avec la meilleure fiche a alors le choix d'être l'équipe locale ou l'équipe visiteuse. Lorsqu'une équipe rencontre une équipe provenant de l'autre section, la détermination de l'équipe locale et visiteuse se fera au moyen d'un tirage au sort exécuté par le représentant de Baseball Canada au moment déterminé par le représentant.
- c) Les tirages au sort seront effectués par le représentant de Baseball Canada au moment ou aux moments déterminés par le représentant.

1.7.2 Partie éliminatoire

Toute partie éliminatoire parmi des équipes à égalité pour déterminer quelle équipe avancera à la ronde des médailles sera jouée le samedi ou dimanche.

Ceci ne s'applique pas à la Coupe Baseball Canada, 15U Garçon et 18U.

1.7.3 Début de la partie

Une partie ne pourra commencer après 10:00pm pour toutes parties du championnat 15U Garçons/16U Filles et 13U de Baseball Canada à moins qu'elle ne soit nécessaire pour compléter l'événement.

1.7.4 Moins de sept équipes:

- (a) Les équipes participent dans 1 division jouant dans un tournoi à la ronde qui voit chaque équipe jouer contre chacune des autres équipes..
- (b) Suivant le tournoi à la ronde, les parties suivantes de la ronde des médailles seront jouées:
 - (1) Médaille d'or: 2e place contre la 1ère place
 - (2) Médaille de bronze: 3e place contre la 4e place
- (c) Une partie pour la 5e place (5e vs 6e) est aussi jouée dans le cas d'un championnat à 6 équipes.

1.7.5 Sept équipes:

Les équipes participent dans 2 divisions établies par Baseball Canada selon les critères suivants:

- Les équipes sont placées dans les sections A et B basées sur un système de point calculé à partir des 3 saisons précédentes. 3 équipes dans la section A et 4 équipes dans la section B.
 - Si le championnat est tenu dans une province d'une équipe de la section A, alors la section A est composée des 2 équipes de la province hôte et de la meilleure équipe. La section B est composée des équipes restantes.
 - Si le championnat est tenu dans une province d'une équipe de la section B, alors la section A est composée des 3 meilleures équipes. La section B est composée de 2 équipes de la province hôte et des équipes restantes.
 - Si la province hôte est classée au 3e rang basé sur les 3 dernières années, l'équipe provinciale est dans la section A alors que l'équipe hôte est dans la section B.
- (b) Les équipes disputeront un tournoi à la ronde par section, chaque équipe disputant la victoire aux équipes de leur section à une reprise dans la section B et à deux reprises dans la section A.
 - (c) Suivant la ronde préliminaire, si chaque équipe de la section A obtient une victoire, la ronde éliminatoire sera disputée selon le principe suivant :
 - Quart de finale : 3A contre 2B
 - Demi-finales : 1B contre 1A et gagnant de 3A/2B contre 2A
 - Match pour la médaille de bronze : perdants en demi-finale
 - Match pour la médaille d'or : vainqueurs des demi-finales
 - Après le tournoi à la ronde, les matchs de classement suivants seront joués :
 - 6ème place : 3B contre 4B

- Après le tournoi à la ronde, si une équipe du groupe
- A ne remporte pas de victoire, les matchs de la ronde éliminatoire suivants seront joués :
 - Demi-finales : 1A contre 2B et 2A contre 1B
- Match pour la médaille de bronze : perdants en demi-finale
- Match pour la médaille d'or : vainqueurs des demi-finales
- Après le tournoi à la ronde, les matchs de classement suivants seront joués :
 - 7e place : 3B contre 4B
 - 5ème place : gagnant de 3B/4B contre 3A

Huit ou neuf équipes :

- Les équipes concourront dans deux (2) poules, les poules étant déterminées par Baseball Canada selon les critères suivants :
 - La structure "serpentine" doit être suivie (1,4,5,8 dans une poule et 2,3,6,7) dans l'autre poule) sur la base des résultats de l'année précédente.
 - L'équipe hôte et l'équipe de la province hôte ne doivent pas être dans la même poule.
 - Si les poules sont de taille inégale, l'équipe hôte sera dans la plus grande poule. Les équipes joueront un calendrier de tournoi à la ronde dans leurs propres poules, chaque équipe affrontant l'autre équipe dans la poule une fois.
- Après le tournoi à la ronde, les matchs de "quarts de finale" suivants seront joués :
 - QF-1 : 3e poule A vs 2e poule B
 - QF-2 : 3e Poule B vs 2e Poule A
 - les gagnants passant à la ronde des médailles et les perdants à la ronde de consolation.
- Les matchs de la ronde des médailles suivants seront joués :
 - Demi-finales du championnat :
 - Vainqueur QF-1 contre 1ère poule A
 - Vainqueur du QF-2 contre le 1er de la poule B
 - Match pour la médaille de bronze : Perdants en demi-finale
 - Match pour la médaille d'or : Vainqueurs des demi-finales
 - Les matchs de la ronde de consolation suivants seront joués.
 - Demi-finales de consolation :
 - QF-1 perdant vs 1er groupe B
 - QF-2 perdant vs 1ère poule A
- Jeu à sept places : Perdants en demi-finale
- Match pour la cinquième place : Vainqueurs des demi-finales
- Il n'y a pas de matchs de placement joués dans la division senior masculine.
- Cette section ne s'applique pas à la Coupe Baseball Canada, 15U Garçons, 18U

Dix équipes :

- Cette section ne s'applique pas à la Coupe Baseball Canada, 15U Garçons, 18U.
- Les équipes concourront dans deux (2) poules, les poules étant déterminées par Baseball Canada selon les critères suivants : La structure "serpentine" doit être suivie (1,4,5,8,9 dans un pool et 2,3,6,7,10) dans l'autre pool) sur la base des résultats de l'année précédente. L'équipe hôte et l'équipe de la province hôte ne doivent pas être dans la même poule. Les équipes joueront un calendrier de tournoi à la ronde dans leurs

propres poules, chaque équipe affrontant l'autre équipe dans la poule une fois. Les matchs de la ronde des médailles suivants seront joués :

- Demi-finales du championnat :
 - 2ème Poule B vs 1er Poule A
 - 2ème Poule A vs 1ère Poule B
- Match pour la médaille de bronze : Perdants en demi-finale Match pour la médaille d'or :
 - Vainqueurs des demi-finales
- Les matchs de classement suivants seront joués :
 - Jeu pour la cinquième place :
 - 3A contre 3B
 - Match pour la septième place :
 - 4A contre 4B
 - Jeu pour la neuvième place :
 - 5A contre 5B
- Il n'y a pas de matchs de placement joués dans la division 22U ou senior masculine. Onze équipes : (a) Cette section ne s'applique pas à la Coupe Baseball Canada, 15U Garçons, 18U. (b) Les équipes concourront dans deux (2) poules, les poules étant déterminées par Baseball Canada selon les critères suivants : La structure « en serpent » doit être suivie (1, 4, 5, 8, 9 et 11 dans un pool et 2, 3, 6, 7, 10 et 11) dans l'autre pool) en fonction des résultats de l'année précédente. L'équipe hôte et l'équipe de la province hôte ne doivent pas être dans la même poule. L'équipe hôte doit être dans la plus grande piscine. Les équipes joueront un calendrier de tournoi à la ronde dans leurs propres poules, chaque équipe affrontant l'autre équipe dans la poule une fois. Les matchs de la ronde des médailles suivants seront joués :
 - Quarts de finale des championnats
 - 3e Poule B vs 2e Poule A
 - 3e Poule A vs 2e Poule B
 - Demi-finales du championnat :
 - Vainqueur 3B/2A vs 1er Poule B
 - Vainqueur 3A/2B vs 1er poule A
 - Match pour la médaille de bronze :
 - Perdants en demi-finale Match pour la médaille d'or :
 - Vainqueurs des demi-finales
 - Les matchs de classement suivants seront joués :
 - Jeu pour la cinquième place :
 - Perdant 3B/2A contre
 - Perdant 3A/2B
 - Match pour la septième place : 4A contre 4B
 - Jeu pour la neuvième place : 5A contre 5B
 - Il n'y a pas de matchs de placement joués dans la division 21U ou senior masculine.

Coupe Baseball Canada :

- Cette section s'applique uniquement à la Coupe Baseball Canada. Les équipes concourront dans deux (2) poules, les poules étant déterminées par Baseball Canada selon les critères suivants :

- Les résultats des 3 dernières années de la Coupe Baseball Canada seront utilisés pour déterminer la composition du groupe.
- Les trois (3) premières équipes de la poule A et les deux (2) premières équipes de la poule B se qualifieront pour la ronde finale.
- Les deux (2) premières équipes de la poule A et l'équipe de 1ère place de la poule B passeront automatiquement en demi-finale. Les équipes joueront un calendrier de tournoi à la ronde dans leurs propres poules, chaque équipe affrontant l'autre équipe dans la poule une fois dans la poule B et deux fois dans la poule

A. Après le tournoi à la ronde, les matchs de la ronde des médailles suivants seront joués :

- Quart de finale : 3A contre 2B
- Demi-finales : 1B contre 1A et
- Vainqueur de 3A/2B contre 2A
- Match pour la médaille de bronze : perdants en demi-finale
- Match pour la médaille d'or : vainqueurs des demi-finales
- Après le tournoi à la ronde, le placeme suivant

Dans les championnats avec moins de huit équipes, un groupe unique est utilisé et les équipes jouent une fois contre chacune des autres équipes lors du tournoi à la ronde. Les deux premières équipes jouent pour la médaille d'or alors que les équipes de 3^e et 4^e places jouent pour la médaille de bronze.

Les championnats avec huit ou neuf équipes utilisent deux groupes où les équipes se rencontrent dans leurs groupes respectifs. Des quart-de-finales sont joués alors que les équipes de 2e place du groupe A rencontre l'équipe de 3e place du groupe B et vice-versa (2A vs 3B et 2B vs 3A). Les gagnants avancent pour faire face aux équipes de première place pour les demi-finales alors que les perdants sont relégués à la ronde consolation. Les gagnants de demi-finales jouent pour l'or alors que les perdants jouent pour le bronze.

Les championnats avec dix ou onze équipes ont aussi deux groupes et le même format de rotation sans avoir de quart-de-finales. Les deux premières équipes de chaque groupe avancent à la demi-finale (2A vs 1B et 2B vs 1A) avec les gagnants jouant pour l'or et les perdants pour le bronze. Ceci ne s'applique pas à la Coupe Baseball Canada (voir plus bas.)

Lors d'un événement en deux groupes (à l'exception de la Coupe Baseball Canada), les groupes sont déterminés par Baseball Canada utilisant les résultats de l'année précédente. Par exemple, dans un tournoi à onze équipes, le 1er groupe aura les équipes classées en 1-4-5-8-9e positions et l'autre groupe aura les équipes de 2-3-6-7-10^e positions. L'équipe hôte est ajoutée au groupe ne contenant pas l'équipe provinciale. Par exemple, au championnat 16U à Windsor, ON, l'équipe de Windsor sera placée dans le groupe ne contenant pas l'équipe de l'Ontario.

Toute partie nécessaire pour briser une égalité sera jouée lors de la dernière journée de la compétition (dimanche.) Une partie de bris d'égalité est nécessaire lorsque:

- À un championnat (10 équipes et moins), autre que la Coupe Canada, trois équipes sont à égalité pour la première place. La formule de bris d'égalité est utilisée pour placer une équipe en première place et les deux autres équipes joueront une partie pour déterminer l'équipe de 2e place qui participera ensuite à la ronde des médailles.

- À la Coupe Baseball Canada, si deux équipes sont à égalité pour la 1ère place dans le groupe “B” avec une fiche de trois victoires et 1 défaite. Les équipes joueront pour déterminer l’équipe qui avancera à la ronde des médailles.

Aux championnats 13U et 15U, aucune partie ne peut commencer après 10:00 p.m. à moins que la mauvaise température fasse en sorte de compromettre les chances de terminer le championnat.

COUPE BASEBALL CANADA

À la Coupe Baseball Canada, les équipes sont séparées en 2 groupes qui sont déterminés par Baseball Canada en utilisant les critères suivants:

- Les résultats des 3 années précédentes servent à déterminer la composition des divisions..
 - Les trois (3) premières équipes de la division A et les deux premières équipes de la division B se qualifient pour la ronde des médailles
 - Les deux premières équipes de la division A avancent directement à la demi-finale.
- (a) Les équipes participent à un tournoi à la ronde dans leur division avec chaque équipe rencontrant chaque autre équipe une fois dans la division B et deux fois dans la division A..
- (b) Suivant le tournoi à la ronde, les parties de la ronde de médaille seront jouées de cette façon :
- Quart-de-finale : 3A vs 2B
 - Demi-finale: 1B vs 1A et Gagnant de 2B vs 3A vs 2A
 - Médaille de bronze: Perdants des demi-finales
 - Médaille d’or: Gagnants des demi-finales
- (c) Suivant le tournoi à la ronde, les parties de placement suivantes seront jouées:
- 5^e place : perdant 3A vs 2B vs 4A
 - 7^e place: 4B vs 3B
 - 9^e place: 6B vs 5B

Afin de favoriser la compréhension des règles pour la Coupe de Baseball Canada, veuillez trouver un exemple de la façon de constituer les divisions (basé sur les résultats de 2006):

<u>Division A</u>	<u>Division B</u>
CB	Alberta
Ontario	Nouveau Brunswick
Quebec	Nouvelle-Écosse
Saskatchewan	Terre-Neuve
	IPE
	Manitoba

Si ces équipes finissent dans cet ordre après le tournoi à la ronde, la ronde des médailles se déroulera de la façon suivante:

- Quart-de-finale : Québec vs New Brunswick
- Demi-finale A : Gagnant de QF A vs. Ontario

- Demi-finale B CB vs Alberta
- Médaille d'or: Gagnant DFA vs Gagnant DFB
- Médaille de bronze: Perdant DFA vs Perdant DFB
- Partie 5^e place: Perdant QF vs. Saskatchewan
- Partie 7^e place: Terre-Neuve vs. Nouvelle-Écosse
- Partie 9^e place: Manitoba vs. IPE

Dans le but de déterminer le placement des équipes dans les divisions pour la saison suivante, l'ordre dans lequel les équipes terminent le championnat sera utilisé. Terminer 1^{er} donnera 10 points, 2^e 9 points et ainsi de suite. La moyenne des trois dernières années sera toujours utilisée pour classer les équipes pour la saison suivante.

1.7.9 15U garçon et 18U:

- Les équipes participent dans 2 divisions définies par Baseball Canada selon les critères suivants:
 - Les résultats des trois (3) années précédentes servent à déterminer la composition des divisions.
 - Si le championnat est tenu dans une province d'une équipe de la section A, alors la section A est composée des 2 équipes de la province hôte et des 3 autres meilleures équipes. La section B est composée des équipes restantes.
 - Si le championnat est tenu dans une province d'une équipe de la section B, alors la section A est composée des 5 meilleures équipes. La section B est composée de 2 équipes de la province hôte et des équipes restantes.
 - Si la province hôte est classée au 5^e rang basé sur les 3 dernières années, l'équipe provinciale est dans la section A alors que l'équipe hôte est dans la section B.
- Les 3 dernières équipes de la section B ont l'opportunité d'utiliser 2 joueurs plus âgés. Si la province hôte est parmi ces 3 dernières équipes, l'équipe hôte a l'opportunité d'utiliser 2 joueurs plus âgés. Un joueur plus âgé est au maximum un an plus vieux que permis.
- Les 3 premières équipes de la section A et les 2 premières équipes de la section B se qualifient pour la ronde éliminatoire.
- Les 2 premières équipes de la section A et la première équipe de la section B avancent directement à la demi-finale.
- Les équipes disputeront un tournoi à la ronde par section, chaque équipe disputant la victoire aux équipes de leur section. Suivant la ronde préliminaire, la ronde éliminatoire sera disputée selon le principe suivant :
 - Quart-de-finale : 3A vs 2B
 - Demi-finale: 1B vs 1A et Gagnant de 3A/2B vs 2A
 - Médaille de bronze: Perdants des demi-finales
 - Médaille d'or: Gagnants des demi-finales
 Suivant le tournoi à la ronde, les parties de placement suivantes seront jouées:
 - 5^e place : Perdant 3A/2B vs 4A
 - 7^e place: 5A vs 3B
 - 9^e place: 4B vs 5B

1.7.12 Douze équipes tirent au sort le programme pilote national 13U

1.7.13 2023 22U calendrier pilote 8 équipes tirage au sort

1.7.14 Programme pilote féminin

1.7.15 Formule de priorités de format de bris d'égalité - 16U Girls a ajouté un jeu de bris d'égalité si seulement 1 défaite. Identique à 15U et 18U

CALENDRIER FINAL

Baseball Canada consulte les provinces avant d'officialiser les calendriers. Ceci permet aux provinces de mentionner leurs commentaires sur les calendriers avant de les rendre officiels. Dans le cas où une province ne présenterait pas ses objections selon des délais précis, aucun changement ne sera permis.

Baseball Canada, par son comité des championnats et le gérant des opérations baseball, ont le dernier mot sur les calendriers.

RÉVISION DU CALENDRIER

Dans le cas de mauvaise température, le calendrier peut être modifié. Alors que le représentant de Baseball Canada a le dernier mot sur la révision du calendrier, il/elle peut consulter le comité organisateur, les équipes et les arbitres avant de prendre une décision.

CINQUIÈME PARTIE:

AU CHAMPIONNAT

ITINÉRAIRE DU CHAMPIONNAT

DISCIPLINE

ARRIVÉE

TRANSPORT LOCAL

REPAS

HÉBERGEMENT

RÈGLEMENTS

RÉUNIONS PRÉ-CHAMPIONNAT

BANQUET

CÉRÉMONIES

PROCÉDURES DE PARTIES

PROCÉDURES DE PROTÈTS

SERVICES MÉDICAUX

ENREGISTREMENT/ACCRÉDITATION

SERVICES AUX ÉQUIPES

SÉCURITÉ

BILLETS

MÉRITAS

RELATIONS AVEC LES MÉDIAS

PROBLÈMES

Au championnat

Contact à Baseball Canada : Kelsey McIntosh, Directeur des programmes nationaux
(kmcintosh@baseball.ca)

ITINÉRAIRE DU CHAMPIONNAT

- **Mercredi (Mardi pour la Coupe Canada)**
 - Arrivée des équipes, arbitres, représentant de Baseball Canada
 - Inscriptions/Accréditations
 - Réunion des arbitres
 - Banquet (à moins d'être à la fin de l'événement)
 - Réunion pré-championnat
- **Jeudi**
 - Début de la compétition
 - Cérémonies d'ouverture
 - Événements spéciaux optionnels
- **Vendredi**
 - Poursuite de la compétition
 - Événements spéciaux optionnels
- **Samedi**
 - Poursuite de la compétition
 - Événements spéciaux optionnels
- **Dimanche**
 - Conclusion de la compétition
 - Cérémonies de fermeture
 - Banquet (à moins d'être au début de l'événement)
- **Lundi**
 - Journée de pluie pour compléter le calendrier au besoin
- **Mardi**
 - Départ des équipes, arbitres et représentant de Baseball Canada

DISCIPLINE

Ceci est un sujet très important. Votre équipe représente votre province, votre association provinciale et indirectement, Baseball Canada. Vous et tous les autres membres de votre équipe doivent être de bons ambassadeurs pour votre province.

Vous référer à la politique de discipline de Baseball Canada à l'annexe D.

Les comportements de mauvaise conduite seront considérés sérieusement par le comité organisateur, le représentant de Baseball Canada et Baseball Canada.

ARRIVÉE

Les équipes doivent arriver avant 4pm. Lors de l'arrivée à l'aéroport, vous serez accueillis par un membre du comité organisateur. Vous serez transportés à l'endroit approprié par le comité.

TRANSPORT LOCAL

Pour les équipes concernées par le forfait hébergement, le comité organisateur est responsable de transporter votre équipe du site d'hébergement au site de compétition et aux sites des activités en relation avec l'événement tels que les entraînements, banquet, cérémonies etc.

Les demandes de transport additionnel seront traitées à la discrétion du comité organisateur.

REPAS

Durant la tenue du championnat, un banquet, BBQ ou un repas de soirée sera fourni pour tous les participants.

Dans la plupart des cas, la responsabilité des repas demeure celle des équipes.

Il est recommandé au comité organisateur d'offrir un plan de repas. Le plan est payé d'avance par les équipes qui leur permettra d'avoir un nombre spécifique de repas pour la durée du championnat. Le plan peut être arrangé de différentes façons (hôtel, restaurants, traiteurs et universités) et il doit être flexible pour prévenir les changements de dernière minute.

HÉBERGEMENT

Le comité organisateur a la responsabilité de facturer Baseball Canada pour un montant de \$5000 (\$6000 pour la Coupe Canada) afin d'aider aux coûts relatifs à l'hébergement.

Le comité organisateur, à moins d'un avis contraire spécifié dans le protocole d'entente, est responsable de l'hébergement suivant:

- Équipes:
 - Joueurs (jusqu'à 18 par équipe excepté pour la Coupe Canada avec un maximum de 20 et les hommes senior avec un maximum de 21)
 - Entraîneurs (3 par équipe)
 - Chef de mission (1 par équipe)
- Arbitres:
 - 9 arbitres et deux superviseurs pour un tournoi à 6-8 équipes.
 - 12 arbitres et 2 superviseurs pour un tournoi à 10.
 - 15 arbitres et 3 superviseurs pour un tournoi à 11 équipes.
- Représentant de Baseball Canada
- Marqueur(s) officiel Baseball Canada

Pour les équipes, à moins d'un avis contraire spécifié dans le protocole d'entente, le comité organisateur est responsable pour l'hébergement suivant:

- Une occupation quadruple (4 joueurs par chambre)
- Une occupation double pour le personnel de l'équipe

Le comité organisateur n'est pas responsable de fournir la quantité maximale de chambres si une équipe n'apporte pas le maximum de joueurs. Par exemple, une équipe qui apporte 16 joueurs au lieu du maximum de 18 sera offerte 4 chambres pour les joueurs et non 5 chambres pour les joueurs.

Prendre note que les équipes peuvent amener un quatrième entraîneur à leurs frais.

Le personnel de l'équipe devrait vérifier la condition de toutes les chambres qui seront occupées par l'équipe avec un membre du comité organisateur. Au moment du départ, il est recommandé de faire la même chose afin de vérifier tous dommages pouvant avoir été causés par l'équipe. Le comité organisateur devrait fournir un document écrit expliquant les dommages causés par l'équipe.

Les équipes seront demandés de fournir une carte de crédit lors de leur arrivée à l'hôtel.

Tout problème associé avec l'hébergement doit être référé au représentant de Baseball Canada.

RÈGLEMENTS

Règlements officiels du baseball

Les règlements officiels du baseball sont publiés annuellement par Baseball Canada. Ce document est le même que les règlements de Major League Baseball avec une section spéciale sur le contenu canadien. Cette section comprend:

- Règlements des championnats de Baseball Canada ("la section bleue")
- Le contenu canadien ("la section barre noire")
 - Divisions d'âges, et
 - Interprétations des règlements de Baseball Canada
 - Règlements des divisions mineures

La section du contenu canadien et les règlements des championnats de Baseball Canada sont reproduits à l'annexe D. Des copies des règlements officiels du baseball sont disponibles à Baseball Canada ou à votre association provinciale de baseball.

Règlements des championnats de Baseball Canada

Voici les règlements s'appliquant seulement aux championnats de Baseball Canada. Ces règlements sont reproduits dans ce document à l'**Annexe D**. Les sujets couverts dans ces règlements sont:

PARTIE I – LES ÉQUIPES

- o Garanties de performance
 - Responsabilité financière
 - Participation
 - Éligibilité de l'équipe
- o Règlements d'éligibilité
 - Athlètes
 - Entraîneurs
 - Alignements
- o Publicité
- o Discipline des équipes
- o Pouvoir de décision
- o Décisions à l'AGA
- o Réunion pré-championnat
- o Calendrier du championnat
 - Approbation du calendrier
 - Partie de bris d'égalité
 - Début de partie (couvre-feu)
 - Moins de huit équipes
 - Huit ou neuf équipes
 - Dix ou onze équipes
 - Coupe Baseball Canada
- o Détermination de l'équipe locale et visiteuse
 - Tournoi à la ronde
 - Parties de la ronde des médailles
 - Coupe Baseball Canada

PARTIE II – PROCÉDURES DES PARTIES ET PROTÊTS

- o Règlements de jeu
 - Règlements de jeu officiels
 - Casque protecteur
 - Règlement du frappeur désigné
 - Coureur désigné/de courtoisie
 - Durée des parties
 - Limite de points (mercy rule)
 - Procédure pour les parties se rendant en manches supplémentaires
- o Procédures de parties
 - Procédures d'avant partie
 - Procédures d'après partie
- o Procédures de protêt

PARTIE III – ARBITRES

- o Assignations
- o Réunion des arbitres

PARTIE IV – Format des championnats de Baseball Canada & formule de bris d'égalité

Quelques règlements doivent aussi être discutés:

Casque de frappeur:

PARTIE II, 2.1.2
RÈGLEMENTS DE JEU
Casque protecteur

Retour au jeu

PARTIE II, 2.1.9
RÈGLEMENTS DE JEU
Retour au jeu

- 1) *Tous les joueurs doivent porter un casque à deux oreilles lorsque au cercle d'attente, au bâton ou sur les sentiers et ce, dans toutes les catégories d'âges.*
- 2) *Les règlements de Baseball Canada demandent aux receveurs dans toutes les catégories de porter un casque et un masque.*
Note: Ceci inclus les situations d'échauffement et d'entraînement comme le travail avant la partie et entre les manches. Les joueurs et entraîneurs doivent porter au moins le masque dans toutes les situations d'entraînements et d'échauffement.
- 3) *Tous les préposés au bâton doivent porter le casque à deux oreilles.*
- 4) *Tout joueur évoluant comme entraîneur sur les buts doit porter le casque protecteur à 2 oreilles; excluant les divisions 21U (Junior) et Senior.*

Retour au jeu (adopté en 2002):

Dans les parties des championnats 13U et 15U tout joueur de l'alignement partant peut être substitué et peut revenir au jeu à une seule occasion durant la partie. Il/elle doit retourner à la même position dans l'alignement des frappeurs. Tout lanceur, si retiré d'une partie, peut revenir au jeu mais non à la position de lanceur. Toute autre substitution ne peut empêcher le droit de retour au jeu pour un joueur de l'alignement partant. Tout joueur de l'alignement partant revenant au jeu peut agir comme lanceur s'il/elle n'a pas été utilisé à cette position auparavant.

Les entraîneurs doivent aussi savoir que les règlements suivants peuvent être différents que ceux utilisés dans leur province:

- o Le règlement du frappeur désigné (pour le lanceur seulement) dans les catégories 18U, Junior, Senior et à la Coupe Baseball Canada
- o Les coureurs désignés et de courtoisie ne sont pas permis
- o Toutes les parties dans toutes les catégories sont de sept (7) manches
- o Le règlement des 10 points de différence après que l'équipe tirant de l'arrière a au moins 5 présences au bâton.

Contenu canadien

La section du contenu canadien des règlements officiels du baseball contient les catégories d'âges des divisions reconnues par Baseball Canada (discuté plus tôt dans ce document), interprétations des règlements et règlements spécifiques pour les divisions mineures.

Les catégories d'âges sont discutées plus tôt dans ce document.

Quelques notes importantes sur l'interprétation des règlements offertes dans cette section:



**RÈGLEMENTS
OFFICIELS DU
BASEBALL –**

- 1.10 Les bâtons faits d'aluminium, de fibre de verre, de magnésium ou autre matériel fourni par un manufacturier approuvé sont permis. Pour les championnats de la division 16U fille et Senior fille, seulement les bâtons Moins 5 (différentiel longueur-poids) avec un baril d'un diamètre maximum de 2 5/8 seront permis. Pour les divisions Coupe Baseball Canada, 15U garçon, 18U, 21U, Jeux du Canada et Senior masculin, seuls les bâtons de bois seront permis. Le bâton doit clairement montrer la marque ORIGINALE du bâton (différentiel longueur-poids). Sinon, le bâton sera considéré comme étant illégal. Voir le site Internet de Baseball Canada pour obtenir la liste à jour des bâtons approuvés.

**Contenu
canadien –
Interprétations
des règlements
de Baseball
Canada**

La règle 6.01 (d) sera appliquée en conséquence. La règle s'applique pour les bâtons autres qu'en bois seulement.

- 1.16 *Tous les joueurs doivent porter un casque protecteur à double oreille lors de leur présence au bâton, sur le cercle d'attente et sur les sentiers des buts et ceci dans toutes les catégories d'âge. Les bretelles pour le menton sur les casques des frappeurs sont obligatoires pour les catégories 13U et inférieures.*

- 6.05 **Règlement du contact:** *A. Les coureurs doivent obligatoirement glisser ou tenter d'éviter de faire contact avec le joueur de champ. Un joueur qui entre intentionnellement en contact avec un autre joueur sera retiré (à moins qu'il n'ait marqué un point avant de commettre l'infraction) et sera automatiquement expulsé qu'il soit déclaré sauf ou retiré. B. Le contact est considéré malicieux s'il en résulte d'une force excessive intentionnelle et / ou si le contact a été fait dans l'intention de blesser. C. Le contact malicieux est puni, qu'il soit commis par un joueur offensif ou défensif.*

Il incombe à l'arbitre de déterminer si le contact avait pu être évité ou non. C'est-à-dire que si le coureur essayait de se rendre au but ou s'il tentait de faire échapper la balle au joueur de champ.

Si le coureur

- a) Avait pu éviter le joueur de champ pour se rendre au but ou;*
- b) A tenté de faire échapper la balle, le coureur est retiré même si le joueur de champ a perdu possession de la balle. La balle est morte et tous les autres coureurs doivent retourner au dernier but occupé de façon réglementaire au moment du contact.*

Si le joueur bloque le sentier, le coureur peut glisser et atteindre ou entrer en collision avec le joueur de champ à condition que celui-ci soit réellement en train de tenter d'atteindre le but. Si la collision est flagrante, le coureur est retiré et expulsé. La balle est morte. Si le joueur défensif bloque le sentier sans avoir la possession de la balle, il y a obstruction. Le coureur est sauf et la balle est une balle morte retardée. Si le coureur entre en collision flagrante, il est déclaré sauf à cause de l'obstruction, mais celui-ci est néanmoins expulsé et la balle est morte.

Règlements des divisions mineures

**PARTIE II,
RÈGLEMENTS DE JEU
OFFICIELS – Section du
contenu canadien --
Règlements des
divisions mineures**

	13U	15U Garçons et 16U Filles
<i>Durée des parties</i>	7 manches	7 manches
<i>Entre les buts</i>	70 pieds	80 pieds
<i>Distance du lanceur</i>	48 pieds	54 pieds
<i>Crampons de métal</i>	NON	OUI
<i>Frappeur désigné</i>	NON	NON
<i>Retour au jeu</i>	OUI	OUI
Contrôle des lancers	OUI	OUI

**Règlements régissant le lancer
VOIR RÉFÉRENCE AU TABLEAU DES LANCEURS**

15U GARÇON & 16U FILLE, 18U, 22U ET COUPE BASEBALL CANADA

(Parties d'exhibition, parties de ligue, éliminatoires de ligue, tournois et championnats)

6.02 1) Tout joueur sur l'équipe est éligible pour lancer et il n'y a aucune restriction sur le nombre de lanceurs qui peuvent être utilisés au cours d'une même partie.

2) Un lanceur peut lancer à deux reprises au cours d'une même journée. Si un lanceur requiert un repos suite à sa 1^{ère} présence, il ne peut pas revenir comme lanceur lors de cette même journée.

3) S'il est permis à un lanceur de lancer des journées consécutives, et que ce lanceur n'atteint pas la première étape à la partie 1, il lui sera permis de revenir à titre de lanceur une seconde fois au cours de la même journée. Il ne sera pas permis aux lanceurs de dépasser le nombre maximum de lancers permis pour une journée pour chacune des périodes de deux journées. Un lanceur ne peut lancer à 3 reprises au cours d'une journée.

Exemple; Un lanceur 11U effectue 20 lancers à la journée 1. À la journée 2, ce lanceur est limité à 55 lancers. Un lanceur 15U effectue 25 lancers à la journée 1. À la journée 2, ce lanceur est limité à 70 lancers. Un lanceur **22U ou** 21U effectue 45 lancers à la journée 1. À la journée 2, ce lanceur est limité à 70 lancers.

4) Un lanceur ne peut lancer 3 journées consécutives à moins que le total de ses lancers au cours de ses deux premières journées n'excède pas : 11U garçon/fille = 25, 13U garçon/fille = 30, 15U garçon/16U fille = 35 et 18U/Coupe Baseball Canada/Jeux du Canada = 40. Si le total de lancers accumulés par un lanceur lors du jour 1 et du jour 2 excède le seuil mentionné ci-haut pour leur division, le lanceur recevra alors au moins une journée complète de repos.

Un lanceur ne peut lancer au cours de 4 journées consécutives. Une (1) journée de repos est requise. Le nombre maximum de lancers pouvant être effectué sur une période de 4 jours ne peut excéder :

11U garçon/fille = 105, 13U garçon/fille = 120 15U garçon/16U fille = 135, 18U/Coupe Baseball Canada/Jeux du Canada = 150 et **22U/21U** = 165

5) Les lanceurs et entraîneurs devraient suivre les lignes directrices suivantes:

11U garçon/fille	13U garçon/fille	15U garçon 16U fille	18U homme/femme Coupe / Jeux du Canada	22 /21U homme/femme	Repos requis
1 – 25	1 – 30	1 – 35	1 – 40	1 – 45	Aucun
26 – 40	31 – 45	36 – 50	41- 55	46– 60	1 jour
41 – 55	46 – 60	51 – 65	56 – 70	61 – 75	2 jours
56 – 65	61 – 75	66 – 80	71 – 85	76 – 90	3 jours
66 – 75	76 – 85	81 – 95	86 – 105	91 – 115	4 jours
75	85	95	105	115	Maximum

6) Le marqueur officiel fera le calcul de nombre de lancers effectués pendant la journée de calendrier et déterminera le temps de récupération requis en commençant avec le prochain jour de calendrier. Les athlètes ne doivent pas dépasser le nombre maximum de lancers pendant la journée.

7) Une fois qu'un joueur agit comme lanceur, il ne pourra agir comme receveur pour le restant de la journée.

8) Un lanceur pourra terminer son frappeur s'il atteint le nombre maximum de lancers pour la journée pendant qu'il l'affronte.

A) Lorsqu'un lanceur atteint le maximum de lancers permis pour une étape (voir le tableau), il peut terminer sa présence face à ce frappeur sans la pénalité relative aux journées de congé, dans la mesure où il n'affrontera pas d'autres frappeurs. Dans cette situation, on indiquera au registre le nombre de lancers correspondant à l'étape franchie par le lanceur. L'instructeur ou le gérant doit avertir l'arbitre à ce moment, avant le prochain lancer. L'arbitre avertira ensuite le marqueur.

B) Lorsqu'un lanceur atteint le maximum de lancers permis (75, 85, 95, 105 et 115 lancers) pour une journée face à un frappeur, il peut terminer sa présence et doit être remplacé suite à ce frappeur.

9) Seuls les lancers effectués sont comptabilisés dans le calcul des lancers. Les balles automatiques d'un but sur balle intentionnel ne comptent pas dans le calcul des lancers.

Exemple; si après un compte de 2 balles et 0 prise, une équipe signale à l'arbitre que le frappeur recevra un but sur balle intentionnel, seulement 2 lancers seront comptabilisés dans le calcul des lancers.

10) Le repos nécessaire doit être défini en « jours » débutant à 12h 01 am et se terminant à 11h 59pm le jour de calendrier suivant.

11) Si une partie s'étire au-delà de 12h 01 am, les lancers effectués seront considérés comme ayant été faits la journée précédente. Si une partie est suspendue, le point de reprise sera considéré comme une nouvelle journée.

12) Un lanceur retiré du monticule au cours d'une partie ne pourra revenir au jeu comme lanceur pendant cette même partie, et ce, même si le lanceur reste dans la partie pour jouer à une autre position.

13) Pour toute violation en regard de la règle du contrôle des lancers fera en sorte que l'entraîneur-chef de l'équipe fautive sera expulsé de la partie en cours et recevra une partie additionnelle de suspension.

14) Le total de lancer effectué par un lanceur ambidextre est comptabilisé sans égard au bras qu'il utilise afin d'affronter un frappeur.

15) Lorsqu'une partie est arrêtée en raison de la température ou pour toute raison autre que la règle de différence de pointage, cette partie doit être poursuivie à partir du point d'arrêt. Si le lanceur « A » est le lanceur partant d'une partie et que son nombre de lancers est inférieur à la première étape, le lanceur « A » peut alors être utilisé à nouveau à titre de lanceur pour cette partie, tout en poursuivant le compte du nombre de lancers effectué lorsque la partie fut arrêtée. Ceci s'applique pour une partie qui se poursuit lors de la même journée ou le lendemain.

Par exemple, si le lanceur « A » a effectué 30 lancers au championnat 15U, il pourra alors effectuer un maximum de 65 lancers lors de la reprise de la partie. Si le lanceur « A » avait effectué 36 lancers lorsque la partie fut arrêtée par la pluie, il ne serait plus éligible à lancer si la

partie est poursuivie le lendemain puisqu'il devra avoir sa journée de repos. Si la partie est poursuivie au cours de la même journée, il pourra alors revenir à titre de lanceur tout en poursuivant le compte du nombre de lancers.

16) Un joueur évoluant dans une division autre que la sienne sera exposé au nombre de lancers correspondant à la division d'âge la moins élevée. Par exemple, un joueur de la division 13U jouant dans la division 15U devra utiliser les règles de la division 13U. Un joueur de la division 18U évoluant dans la division 15U devra utiliser les règles de la division 15U.

5.10(c) Le gérant ou entraîneur peut effectuer une 2^e visite au monticule lors d'une même présence au bâton dans le but de retirer son lanceur.

RENSEIGNEMENT IMPORTANT AU SUJET DU LANCEUR (TOUTES DIVISIONS MINEURES)

Lorsqu'il est évident que le lanceur n'est plus éligible, ou est sur le point de le devenir, il FAUT que le marqueur ou tout autre officiel en avise immédiatement le gérant de l'équipe fautive de sorte qu'il puisse apporter les corrections immédiatement. Lorsqu'un entraîneur fait délibérément lancer plus de lancers que ce qui est permis, l'entraîneur-chef de l'équipe fautive sera expulsé de la partie en cours et recevra une partie additionnelle de suspension.

RENSEIGNEMENT CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DU DOSSIER DES RETRAITS D'UN LANCEUR

On inscrit un « RETRAIT » au dossier du lanceur au cours de SA PRÉSENCE SEULEMENT. Bien que tous les coureurs qui peuvent se trouver sur les buts au moment du retrait du lanceur puissent être inscrits au dossier de ce dernier pour déterminer la fiche des victoires et des défaites... TOUS LES RETRAITS DESDITS COUREURS SERONT INSCRITS AU DOSSIER DU LANCEUR REMPLAÇANT LORSQUE SE PRODUISENT LES RETRAITS.

AUCUN LANCEUR NE SERA PÉNALISÉ s'il dépasse la limite des retraits : a) dû à l'erreur d'un marqueur officiel : ou b) si la limite était dépassée sur un DOUBLE ou TRIPLE JEU au cours du dernier retrait de ce lanceur.

NOTE : Les RETRAITS supplémentaires que les circonstances peuvent amener dans les séries de jeu multiple NE SONT PAS À METTRE AU DOSSIER DU LANCEUR SUIVANT. Les marqueurs DOIVENT INSCRIRE au dossier des lanceurs que tous les retraits supplémentaires aient été effectués dans le cours d'un double ou triple jeu.

7.04 Parties sous protêts

Chaque ligue doit adopter des règles régissant la procédure de protêt dans un match, lorsqu'un gérant prétend que la décision d'un arbitre enfreint une de ces règles. Aucun protêt ne sera jamais autorisé sur les décisions de jugement de l'arbitre. Dans tous les matchs contestés, la décision du président de la Ligue est définitive.

Même s'il est jugé que la décision contestée a enfreint les règles, aucune reprise du jeu ne sera ordonnée à moins que, de l'avis du président de la Ligue, la violation n'affecte les chances de l'équipe protestataire de gagner le match.

Commentaire de la règle 7.04:

Chaque fois qu'un gérant conteste un match en raison d'une prétendue mauvaise application des règles, le protêt ne sera pas reconnu à moins que les arbitres ne soient avisés au moment où le jeu faisait l'objet du protêt à lieu et avant le prochain lancer, jeu ou tentative de jeu. Une réclamation découlant d'un jeu à la fin de partie doit être déposée avant que l'arbitre du marbre ne quitte le terrain.

En ce qui concerne 3.02 (c), un protêt ne sera pas autorisé sur un jeu où la règle du goudron de 18 pouces sur le bâton est violée.

En ce qui concerne 9.01 (b) (3), le marqueur officiel prendra note de la situation exacte au moment du protêt et si un jeu doit être repris à partir de ce point, le jeu reprendra avec exactement la même situation que juste avant le moment du protêt.

En ce qui concerne les instructions générales aux arbitres, ne laissez pas la critique vous empêcher d'éliminer les mauvaises situations qui peuvent conduire à des jeux contestés. Emportez votre livre de règles. Il vaut mieux consulter les règles et retarder le jeu de dix minutes pour décider d'un problème épineux que d'avoir un jeu protesté et rejoué.

RÉUNION PRÉ-CHAMPIONNAT

Avant le début du championnat, normalement le mercredi soir, une réunion est tenue avec les membres des équipes, le comité organisateur et les représentants de Baseball Canada. Cette

réunion est très importante pour la bonne opération du championnat. Chaque équipe doit participer à la réunion. Les règlements sur cette réunion sont les suivants:



**PARTIE I, 1.6
RÉUNION
PRÉ-CHAMPIONN
AT**

- 1.6.1 À un moment convenable avant la première partie du championnat, la réunion pré-championnat devrait avoir lieu. Le président du comité organisateur, le représentant de Baseball Canada et le superviseur des arbitres doivent assister à la réunion.
- 1.6.2 Le représentant de Baseball Canada préside la réunion.
- 1.6.3 Chaque équipe doit envoyer un représentant qui doit avoir l'autorité de parler au nom de l'équipe et de prendre des décisions concernant l'équipe. À la réunion, des annonces seront faites concernant différents aspects du championnat. Une absence à la réunion ne peut être une excuse pour ne pas respecter les règles.
- 1.6.4 Le comité organisateur peut, pour une raison valable, limiter le nombre de représentants de chaque équipe sachant qu'au moins deux (2) membres ont la permission d'assister.
- 1.6.5 Les alignements complets doivent être distribués à chaque équipe avant le début du championnat et autant que possible avant la tenue de la réunion pré-championnat. Toute contestation de l'éligibilité d'un joueur doit être adressée à ce moment. Les alignements finaux doivent être approuvés par l'organisme provincial et envoyés selon la règle 1.2.3.
- 1.6.6 Aucune contestation d'éligibilité ne doit être considérée après la conclusion de la réunion. Cependant, si des informations subséquentes indiquent que des joueurs inéligibles ont été utilisés, le Conseil de Baseball Canada a l'autorité d'investiguer et si nécessaire, de prendre les actions nécessaires pour pénaliser l'association provinciale de l'équipe concernée.
- 1.6.7 Le règlement de la conduite contraire à l'esprit sportif sera mis en force par le représentant de Baseball Canada et par les arbitres qui conduira à une expulsion – premièrement le gérant et ensuite les joueurs.

1.6.8 Réunion pré-championnat

ORDRE DU JOUR

- (a) Revue des règlements.
- (b) Tous les règlements et procédures reliés au championnat, conditions du terrain etc.
- (c) Éligibilité des athlètes, entraîneurs (PNCE), etc.
- (d) Calendrier du championnat, détermination des équipes locales et visiteuses.
- (e) Limites de points.
- (f) Procédures de protêt.
- (g) Discipline des équipes et des joueurs.
- (h) Conduite contraire à l'esprit sportif
- (i) Procédure pour les parties se rendant en manches supplémentaires
- (j) Événements et cérémonies spéciales.
- (k) Cérémonies de fermeture et mentions spéciales.

(I) Période de questions.

Il est important de noter que tout débat concernant l'éligibilité d'un participant doit être fait lors de la réunion pré-championnat.

BANQUET

Tel que prévu dans le protocole d'entente, un banquet, BBQ ou un repas de soirée doit être organisé pour tous les joueurs, membres des équipes, arbitres et représentant de Baseball Canada.

Alors qu'il est recommandé de tenir le banquet le mercredi soir avant le premier jour de la compétition (afin de s'assurer que tout changement au calendrier interfère avec la tenue du banquet), certains comités préfèrent organiser un banquet de fermeture.

Les équipes doivent se présenter vêtues selon l'occasion. Dans le doute, demandez au comité organisateur.

CÉRÉMONIES

Le comité organisateur est responsable d'organiser les cérémonies suivantes:

- Cérémonies d'ouverture
- Banquet
- Cérémonies d'avant-partie (tournoi à la ronde et ronde des médailles)
- Cérémonies d'après-partie (tournoi à la ronde et ronde des médailles)
- Cérémonies de fermeture

Toutes les équipes doivent collaborer avec le comité organisateur dans le déroulement de ces cérémonies.

SERVICES MÉDICAUX

L'organisation hôte doit coordonner la couverture médicale et les services d'urgence pour l'événement en entier. Voici les responsabilités spécifiques du comité hôte concernant les services médicaux:

- Coordonner les premiers soins sur tous les terrains
- Déterminer les équipes qui ont du personnel médical avec eux
- Servir de liaison avec le personnel des équipes
- Coordonner le système de support médical pour les besoins de traitements spéciaux
- Coordonner le système de premiers soins pour les bénévoles et les spectateurs
- Prendre les arrangements pour l'ambulance et le personnel d'urgence (sur appel) pour toutes les parties
- Mettre sur pied un plan d'action sur tous les terrains et événements
- Préparer un plan de gestion du risque
- Contacter les hôpitaux locaux en cas de traitements d'urgence
- Fournir un médecin et dentiste (sur appel) pour chaque partie
- Massothérapie et physiothérapie non obligatoire mais recommandé

PROCÉDURES DE PARTIES

Afin de s'assurer que les parties commencent et se terminent de façon efficace, Baseball Canada a défini quelques procédures pour la période d'avant-partie.



PARTIE II, 2.2
PROCÉDURES DE
PARTIE ET DE PROTÉT,
 Procédures de parties

2.2.3 Procédures d'avant-partie:

- (a) Les équipes doivent arriver au terrain désigné au moins quarante-cinq minutes avant le début l'heure prévue pour le début de la partie.
- (b) Commençant vingt-cinq minutes avant l'heure prévue pour le début de la partie, l'équipe locale prendra le terrain pour une période de dix (10) minutes pour la pratique défensive.
- (c) L'équipe visiteuse aura le terrain pour une période de dix (10) minutes pour la pratique défensive.



PARTIE II, 2.2
PROCÉDURES DE
PARTIE ET DE PROTÉT,
 Procédures de parties

Procédures d'avant-partie: (suite)

- (d) Suite à la pratique de l'équipe visiteuse, la réunion des entraîneurs-chefs et des arbitres se déroulera au marbre.
NOTE: L'heure prévue de la partie signifie l'heure indiquée sur le calendrier du championnat déterminé à l'avance. L'heure désignée de la partie signifie l'heure déterminée par le représentant de Baseball Canada dans le cas de délais causés par la mauvaise température, durée de la partie précédente ou autres facteurs.
- (e) L'alignement partant incluant tous les substituts disponibles et le registre des lanceurs (13U et 15U seulement) doivent être soumis au marqueur officiel au moins trente (30) minutes avant le début de la partie. L'alignement doit inclure le nom de chaque joueur, entraîneur et gérant de même que le numéro de l'uniforme. Ce numéro doit être inscrit à la gauche de chaque nom et la position jouée à la droite de chaque nom.
- (f) Quarante-cinq minutes avant de remettre l'alignement à l'arbitre, le gérant de l'équipe avise son adversaire de l'utilisation d'un lanceur gaucher ou droitier pour le début de la partie.

2.2.4 Procédures d'après-partie:

- a) À la conclusion de la partie, les équipes doivent se rendre au marbre pour la traditionnelle poignée de mains.
- b) Suite à la poignée de mains, sur demande du comité organisateur (aviser l'équipe avant la partie) les équipes doivent prendre place sur leurs lignes respectives pour la présentation des mentions spéciales.

- c) *Suivant toute cérémonie d'après partie, les équipes doivent quitter l'abri des joueurs dans un délai raisonnable afin de ne pas retarder les parties suivantes.*

PROCÉDURES DE PROTÊT

Il peut arriver que les équipes pensent que les arbitres auraient fait une erreur dans l'application des règlements. Durant la saison régulière, il y a un moment pour appliquer un appel ou pour protester mais au cours d'un championnat, il n'y a pas de possibilité pour reprendre une partie. Alors, la partie est arrêtée permettant ainsi au protêt d'être traité immédiatement.

La procédure de protêt est mentionnée clairement dans les règlements:



PARTIE II, 2.3
PROCÉDURES DE
PARTIE ET DE PROTÊT,
Procédures de parties

- (a) *Le comité organisateur doit soumettre à Baseball Canada le nom des membres du comité de protêt au moins deux (2) semaines avant le championnat.*
- (b) *Le représentant de Baseball Canada approuvera le comité de protêt pour le championnat.*
- (c) *Le comité de protêt est composé d'un nombre suffisant de membres pour s'assurer que trois membres seront présents à chaque partie du championnat.*
- (d) *Le nom des membres du comité de protêt doit être connu par les équipes lors de la réunion pré-championnat. Le représentant de Baseball Canada siègera sur le comité de protêt.*
- (e) *Pour être entendu, un protêt doit être accompagné d'un dépôt monétaire de 100\$. Dans le cas où l'équipe protestante gagne le protêt, le dépôt sera remboursé.*
- (f) *Lorsqu'un incident se produit, l'entraîneur chef de l'équipe qui dépose le protêt doit, avant le prochain jeu, informer l'arbitre en chef qu'il loge un protêt.*
- (g) *Si l'arbitre en chef pense que la demande est légitime, il doit suspendre le jeu et informer le gérant adverse et le comité de protêt.*
- NOTE: Aucun protêt ne peut être fait sur un jugement.*
- (h) *Le comité de protêt, le gérant de l'équipe déposant le protêt et l'arbitre en chef doivent se retirer dans un endroit privé, loin des équipes, spectateurs et autres personnes.*
- (i) *Le comité de protêt doit écouter et questionner dans l'ordre suivant:*
- *L'arbitre en chef de la partie,*
 - *Le gérant de l'équipe qui proteste, et*
 - *Le gérant de l'équipe adverse (si nécessaire).*
- Le comité de protêt peut exclure n'importe laquelle de ces personnes lorsqu'il parle à une autre.*
- (j) *Le gérant et l'arbitre en chef doivent ensuite quitter alors que le comité de protêt discute du protêt.*
- (k) *Avant de prendre une décision, le comité de protêt peut demander l'assistance de toute autre personne pouvant aider à rendre la décision..*
- (l) *Le comité de protêt doit prendre une décision sur le protêt et informer l'arbitre en chef qui avisera ensuite les 2 gérants pour ensuite reprendre le jeu.*
- (m) *L'arbitre en chef doit s'assurer que la décision est effective immédiatement et ordonner la reprise du jeu au moment de l'interruption.*
- (n) *Aucun autre argument ou commentaire sur le protêt ne devra être fait.*
- (o) *La décision du comité de protêt est finale. Il n'y a pas d'appel à un autre niveau.*

ENREGISTREMENT / ACCRÉDITATION

Le comité organisateur peut demander à chaque participant d'être accrédité au moment de l'arrivée. Les équipes doivent se conformer aux besoins du comité organisateur.

SERVICES À L'ÉQUIPE

Les équipes doivent participer à toutes les activités du championnat incluant :

- Cérémonies d'ouverture
- Banquet
- Activités des commanditaires
- Promotion de l'événement
- Concours d'habiletés et événements spéciaux

Le comité doit aviser les équipes de leurs participations à ces activités. Ceci inclut le transport local requis.

Le comité organisateur doit fournir les éléments suivants:

- Accès à la réparation d'équipement
- Itinéraires pour les événements spéciaux
- Avoir un représentant du comité organisateur lors de l'arrivée des équipes afin de les escorter vers le lieu d'accréditation.
- Documents d'information
- Cadeaux (optionnel)

Documents d'information aux équipes

Baseball Canada demande à ce que l'organisation hôte fournisse les informations suivantes aux équipes:

- Copie des règlements de championnat de même que le calendrier
- Calendrier de transport aux terrains et à l'aéroport
- Carte de la région incluant les restaurants, centres d'urgence, terrains, sites d'hébergement et sites d'intérêt locaux.
- Information médicale et de premiers soins
- Service de buanderie et de réparation d'équipement
- Communiqués de presse
- Liste des numéros de téléphone importants
- Information sur les cérémonies d'ouverture et de fermeture
- Site d'hospitalité
- Assignation des chambres de joueurs et règlements
- Événements spéciaux

SÉCURITÉ

Tel que mentionné, les équipes doivent suivre les instructions du personnel de sécurité en tout temps.

BILLETS

Les demandes pour se procurer des billets doivent être adressées au comité organisateur. Les équipes doivent savoir que les billets pour le banquet sont mis en vente à l'avance. Les familles et les amis voulant assister au banquet doivent réserver leurs billets avant leurs départs.

MÉRITAS

Baseball Canada fournit les médailles d'or, d'argent et de bronze pour les trois premières équipes.

De plus, Baseball Canada, par ses commanditaires et fournisseurs, fournit les produits suivants:

- Joueur offensif (Rawlings)
- Joueur défensif (Mizuno)

Le comité organisateur est responsable de choisir un comité d'experts de baseball pour déterminer les gagnants.

Les décisions sur les gagnants sont finales.

RELATIONS AVEC LES MÉDIAS

Baseball Canada s'attend à ce que tous les participants forment leurs critiques de la bonne façon. La critique par les médias n'est pas la bonne façon de faire les choses. Les critiques sur les arbitres ou le comité organisateur sont inacceptables et seront gérées par le représentant de Baseball Canada.

RAPPORTER UN PROBLÈME

Les problèmes mineurs peuvent être rapportés directement au comité organisateur.

Les problèmes majeurs ou les problèmes mineurs non rapportés au comité organisateur devraient être référés au représentant de Baseball Canada. Le représentant peut demander que le problème soit soumis par écrit.

SIXIÈME PARTIE:

APRÈS LE CHAMPIONNAT

***ÉVALUATION POST ÉVÉNEMENT
RETOUR À LA MAISON
LIMITE DE DÉPART***

Après le championnat

Contact à Baseball Canada : Kelsey McIntosh, Directeur des programmes nationaux
(kmcintosh@baseball.ca)

ÉVALUATION POST-ÉVÉNEMENT

Afin d'aider Baseball Canada et le comité organisateur à améliorer la qualité du championnat, on vous demandera de compléter un questionnaire d'évaluation. Seuls les commentaires des participants peuvent aider à améliorer les championnats.

Vous pourriez recevoir un formulaire pour l'ensemble de votre équipe ou un formulaire pour chacun des membres. Nous vous serions reconnaissants d'impliquer toute votre équipe afin de maximiser les commentaires.

RETOUR À LA MAISON

Tout comme lors de votre arrivée, votre équipe sera conduite à l'aéroport (si nécessaire) par le comité organisateur et à partir de ce moment, votre équipe volera de ses propres ailes.

Si votre équipe voyage par autobus, vous pouvez quitter la ville hôte lorsque tous vos engagements envers l'organisation ont été rencontrés. Ceci inclut les cérémonies de fermeture ou banquet à moins d'être avisés autrement par le comité organisateur.

LIMITE DE DÉPART

Si votre équipe voyage sur un vol prévu, par train ou autobus, vous ne pouvez pas prévoir votre retour avant le mardi suivant l'événement alors que le lundi peut être nécessaire pour la reprise de parties. Si vous désirez rester sur place au-delà du mardi, vous devrez faire des arrangements spécifiques avec le comité organisateur.

Annexes

Annexe A: Contacts importants

Annexe B: Exemple de comité organisateur

Annexe C: Politique de discipline de Baseball Canada

Annexe D: Règlements

Annexe E: Filtrage de bénévoles et personnel

ANNEXE A:***Contacts importants***

Contact à Baseball Canada : Kelsey McIntosh, Directeur des programmes nationaux
(kmcintosh@baseball.ca)

BASEBALL CANADA

2212 Gladwin Cres, Suite A7
Ottawa, ON
K1B 5N1

Phone: 613-748-5606
Fax: 613-748-5767

E-mail: info@baseball.ca
Home Page: www.baseball.ca

PROVINCIAL BASEBALL ASSOCIATIONS**BASEBALL B.C.**

#310 – 15225 104th Ave
Surrey, BC, V3R-6Y8

Phone: 604-586-3310
Fax: 604-586-3311

E-mail: info1@baseball.bc.ca
Home Page: www.baseball.bc.ca

BASEBALL ALBERTA

Percy Page Centre
11759 Groat Road
Edmonton, AB T5M 3K6

Phone: 780-427-8943
Fax: 780-427-9032

E-mail: sheenbromley@baseballalberta.com
Home Page: www.baseballalberta.com

SASKATCHEWAN BASEBALL ASSOCIATION

1870 Lorne Street
Regina, SK S4P 2L7

Phone: 306-780-9237
Fax: 306-352-3669

E-mail: mike@baseballsask.ca
Home Page: www.saskbaseball.ca

BASEBALL MANITOBA

145 Pacific Avenue
Winnipeg, MB R3C 4M2

Phone: 204-925-5763
Fax: 204-925-5792

E-mail: baseball.info@sportmanitoba.ca
Home Page: www.baseballmanitoba.ca

BASEBALL ONTARIO

#104-6-425 Hespeler Rd
Cambridge, ON N1R 8J6

Phone: 519-740-3900
Fax: 519-740-6311

E-mail: baseball@baseballontario.com
Home Page: www.baseballontario.com

BASEBALL QUEBEC

766 Boulevard Lacordaire
Montreal, QC H1S 2nd7

Phone: 514-252-3075
Fax: 514-252-3134

E-mail: info@baseballquebec.qc.ca
Home Page: www.baseballquebec.com

BASEBALL NEW BRUNSWICK

900 Hanwell Road Unit 13
Fredericton, NB E3B 6A3

Phone: 506-267-2064
Fax: 506-451-1325

E-mail: brittany@baseballnb.ca
Home Page: www.baseballnb.ca

BASEBALL NOVA SCOTIA

5516 Spring Garden Road
Halifax, NS B3J 1G6

Phone: 902-425-5450 Ext.355
Fax: 902-425-5606

E-mail: baseball@sportnovascotia.ca
Home Page: www.baseballnovascotia.com

BASEBALL P.E.I.

PO Box 302
Charlottetown, PEI C1A 7K7

Phone: 902-368-4203
Fax: 902-368-4548

E-mail: baseball@sportpei.pe.ca
Home Page: www.baseballpei.ca

BASEBALL NEWFOUNDLAND

83 Ashford Drive
Mount Pearl, NF A1N 3N7

Phone: 709-368-2819
Fax: 709-368-6080

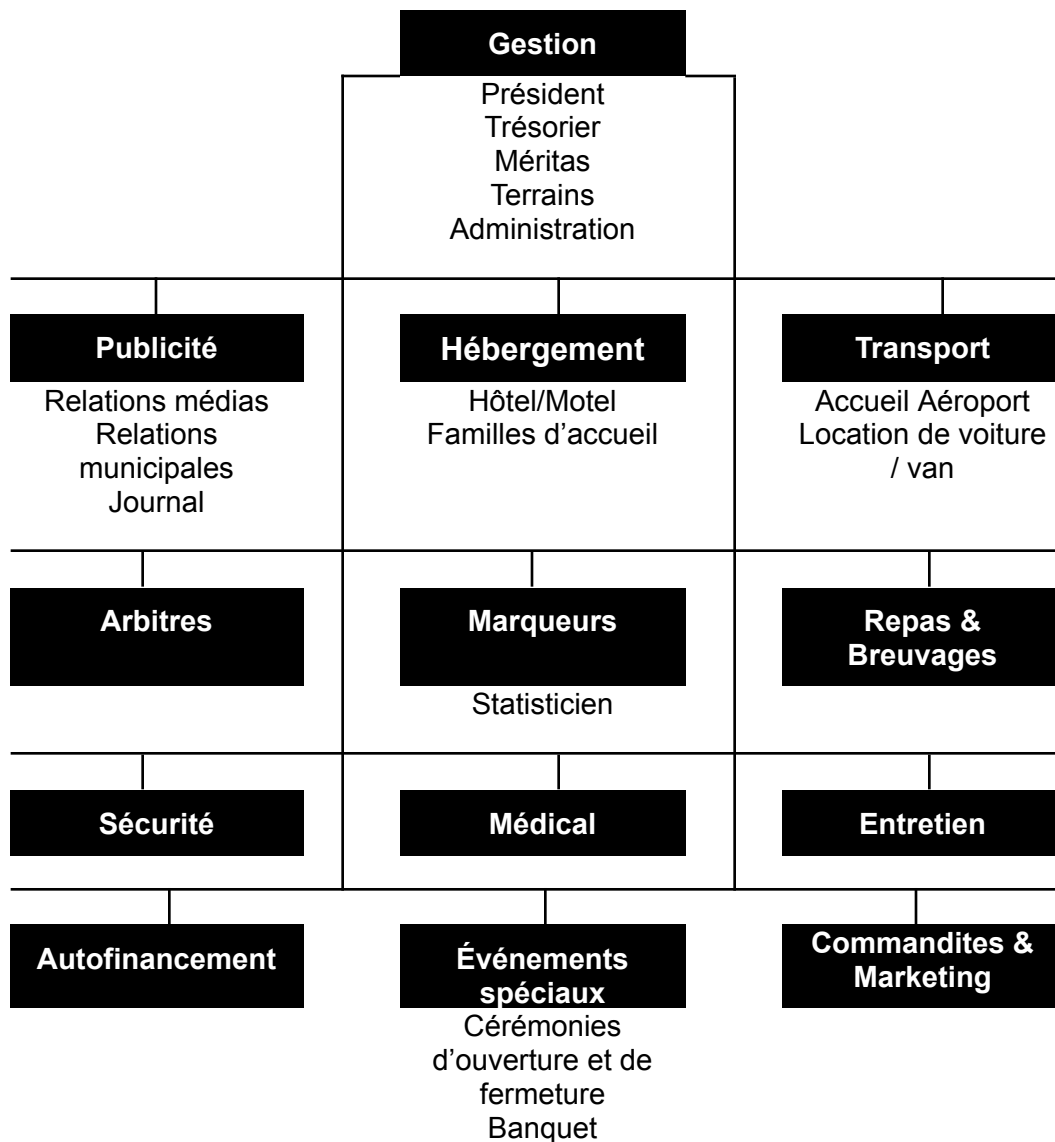
E-mail: baseballnl@sportnl.ca
Home Page : www.sport.ca/nlbaseball

Annexe A: Contacts importants (suite)

Baseball Canada Cup	Cas et Warren Pielak rbcc23@sasktel.net 306-536-5340
Baseball Canada 13U Championship - National	Brent Peltola brentpeltola@woodstockminorbaseball.com OR Ron Burns ronburns@woodstockminorbaseball.com
Baseball Canada 13U Championship - Western	Jodi Cooper jodie.cooper@RRCWB.ca 780-791-0070
Baseball Canada 13U Championship - Atlantic	Jason Fitzgerald presidentfmba@gmail.com
Baseball Canada - Ray Carter Cup 15U Championship	Eric Richer raycartercup2023@gmail.com
Baseball Canada 18U Championship	Jodie Cooper jodie.cooper@RRCWB.ca 780-791-0070
Baseball Canada 22U Men Championship	Men : Mike Garlinski mikegarlinski@gmail.com 204-795-2598
Baseball Canada 21U Women Championship	Women : Mark Healy markphealy@gmail.com 709-685-0727
Baseball Canada Senior Championship	Men: Derrick Chapman dlchapman1986@gmail.com Women: Holly LaPierra hollylapierre@outlook.com 902-237-7400
Baseball Canada 16U Girls Championship	Tanner Doiron tanner@summerside.ca 902-439-3624

Annexe B:**Exemple d'organisation d'un comité organisateur**

Contact à Baseball Canada : Kelsey McIntosh, Directeur des programmes nationaux
(kmcintosh@baseball.ca)



Annexe C:

Politique de discipline et plaintes de Baseball Canada

Contact à Baseball Canada : Kelsey McIntosh, Directeur des programmes nationaux

Lien à notre politique disciplinaire: [Baseball Canada - Politique en matière de discipline et de plaintes Mars 2023](#)

Si le lien est rompu, vous pouvez trouver tous les documents relatifs à la discipline et à la sécurité dans le sport sur la page Sport sécuritaire de Baseball Canada : [Baseball Canada | Sport Sécuritaire](#)

Annexe C:
Politique de discipline de Baseball Canada -ANNEXE C

BASEBALL CANADA
RAPPORT D'INCIDENT

Date et heure de l'incident: _____

Nom du rapporteur: _____ Position: _____

Endroit de l'incident: _____

Cet incident est une: _____ infraction mineure _____ infraction majeure

Individu(s) impliqué(s) dans l'incident:

Description objective de l'incident (svp être concis, précis et sans jugement):

Noms des individus qui sont témoins de l'incident: _____

Action disciplinaire prise (si applicable):

Signature du rapporteur: _____

Date: _____

Annexe D: **Règlements**

Contact à Baseball Canada : Kelsey McIntosh, Directeur des programmes nationaux

Règles relatives au contenu canadien -

<https://baseball.ca/uploads/files/2023%20R%C3%A8glements%20officielles%20du%20%20Baseball%20Canada%20Contenu%20Canadien.pdf>

Interprétations des règles -

<https://baseball.ca/uploads/files/R%C3%A8glements%20Baseball%20Canada.pdf>

Règlements des championnats de Baseball Canada -

[https://baseball.ca/uploads/files/2023%20R%C3%A8glements%20pour%20les%20championnats%20Baseball%20Canada\(1\).pdf](https://baseball.ca/uploads/files/2023%20R%C3%A8glements%20pour%20les%20championnats%20Baseball%20Canada(1).pdf)

Si des liens sont rompus, tous les fichiers peuvent être trouvés sur la page des championnats de Baseball Canada : [Baseball Canada | Championnats de Baseball Canada](#)



BASEBALL
C A N A D A

BASEBALL CANADA SEVERE WEATHER POLICY



BASEBALL CANADA'S POLICY ON SEVERE WEATHER DURING NATIONAL CHAMPIONSHIPS



RESPONSIBILITIES

THE BASEBALL CANADA REPRESENTATIVE, IN COLLABORATION WITH THE UMPIRE SUPERVISORS AND THE UMPIRE CREW, ARE RESPONSIBLE FOR STOPPING A GAME WHEN SEVERE WEATHER HITS.



THUNDER ROARS = STOP

WHEN THUNDER ROARS, THE GAME WILL BE STOPPED. PLAYERS, COACHES, UMPIRES AND FANS SHOULD SEEK PROPER SHELTER.

<http://www.ec.gc.ca/foudre-lightning/>



FIND ADEQUATE SHELTER

PROPER SHELTER DOES NOT INCLUDE THE DUGOUT. ANY FREQUENTLY USED BUILDING IS CONSIDERED SAFE. ANY VEHICLE WITH A HARD METAL ROOF AND ROLLED-UP WINDOWS CAN PROVIDE A MEASURE OF SAFETY.



RESUMING THE ACTION

AT BASEBALL CANADA EVENTS, THE BASEBALL CANADA REP AND UMPIRES WILL WAIT AT LEAST THIRTY (30) MINUTES AFTER THE LAST SOUND OF THUNDER BEFORE RETURNING TO THE FIELD AND RESUMING THE GAME.



GET EDUCATED

THE CANADIAN LIGHTNING DANGER MAP, DESIGNED BY ENVIRONMENT CANADA IS AVAILABLE FOR REVIEW PRIOR OR DURING ANY EVENTS.

https://weather.gc.ca/lightning/index_e.html

FOR MORE INFORMATION VISIT US AT WWW.BASEBALL.CA